

7 JOURS

PETITES AFFICHES DE BRETAGNE

N°5167

04 mars 2023

Prix : 2 €

7jours.fr

WE DO LOW
ALLÉGEONS
LE CODE !



Justine
Bonnot
fondatrice

SCOP & SCIC

15 000 emplois dans
le Grand Ouest

MARATHON VERT

Rennes School of Business
nouveau partenaire

LE MÉDIA DES DÉCIDEURS BRETONS

EN EXCLUSIVITÉ

BUREAUX



À LOUER

360 M²

SAINT-GRÉGOIRE

Parc Edonia
Locaux divisibles

Ref. 4065



À LOUER

50 M²

CESSON-SÉVIGNÉ

Espace Monniais

Ref. 4020



À LOUER

80 M²

RENNES

Parc Monier

Ref. 123



À VENDRE

190 M²

CESSON-SÉVIGNÉ

Ecopole Sud Est

Ref. 4058



À LOUER

90 M²

CESSON-SÉVIGNÉ

Technoparc

Ref. 3187



**À VENDRE
À LOUER**

770 M²

RENNES

Parc Monier

Ref. 713

LOCAUX D'ACTIVITÉ



À LOUER

1 090 M²

VERN-SUR-SEICHE

Val d'Orson
Locaux divisibles

Ref. 4046



À VENDRE

74 M²

PONT-PÉAN

ZA du Pont Mahaud

Ref. 4011

SOMMAIRE

7 JOURS

Les petites affiches de Bretagne,
N° 5167

ÉDITÉ PAR « 7jours »

SAS au capital de 54 000 €

SIÈGE SOCIAL :

1 rue la Chalotais, 35000 RENNES

TÉL. 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr

E-MAILS : contact@7jours.fr

redaction@7jours.fr

ADRESSE POSTALE : BP 8033

35103 RENNES Cedex 3.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Guillaume LALAU

DIRECTRICE :

Olivia CLAUDEVILLE

RÉDACTRICE EN CHEF :

Laora MAUDIEU

JOURNALISTES :

Karine BARBÉ

Djamel BENTALEB

Suzanne BRUNEAU

DIRECTION ARTISTIQUE :

David PEYS

MAQUETTISTE :

Steven ISRAEL

PUBLICITÉ :

Olivia CLAUDEVILLE

ANNONCES LÉGALES

& ABONNEMENTS :

Angélique AUBRY - Gwenaëlle MOURIÈRE

annoncelegale@7jours.fr

PRÉSIDENT HONORAIRE :

Jean-Jacques BRÉE

N° CPPAP 0226 1 83943

ISSN 2025-6078

RCS Rennes 589 200 344

IMPRESSION :

Corlet Roto 53300 Ambrières-Les-Vallées

Dépôt légal à parution

HEBDOMADAIRE : Parution le samedi

PRIX DE VENTE UNITAIRE : 2 €

ABONNEMENT 1 AN : 58 €

(TVA incluse) : couplage journal + site

internet.

Membre de RésosHebdoEco.



Actualité p/04

- Sécheresse historique en Bretagne
- Ukrainiens en Bretagne
- Carnets

Économie p/08

- Brèves
- Essor des Scop & Scic
- Déclaration d'usage lors de voyages d'affaires
- La péniche yoga à Rennes
- Bâtiment : le robot Q-Bot
- Artisanat & Foire de Rennes

Focus p/18

- Justine Bonnot de WedoLow

Expertise p/22

- Par M^e Karine Patard, notaire

Art de vivre p/25

- Restaurant Choupiquant
- Marathon Vert
- Alain Clément à la Galerie Oniris
- Festival l'Ouest Hurlant

Annonces légales p/31



Bretagne

Des déficits de pluie historiques

Par Suzanne Bruneau

Historique. La sécheresse hivernale qui frappe la France n'épargne pas la Bretagne alors que la région a été déjà durement marquée par la sécheresse de l'été 2022. Un rapport publié le 22 février par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) révèle que l'écoulement était invisible ou à sec pour 40 % des points de suivi des cours d'eau bretons. Une situation qui ne devrait pas s'améliorer.

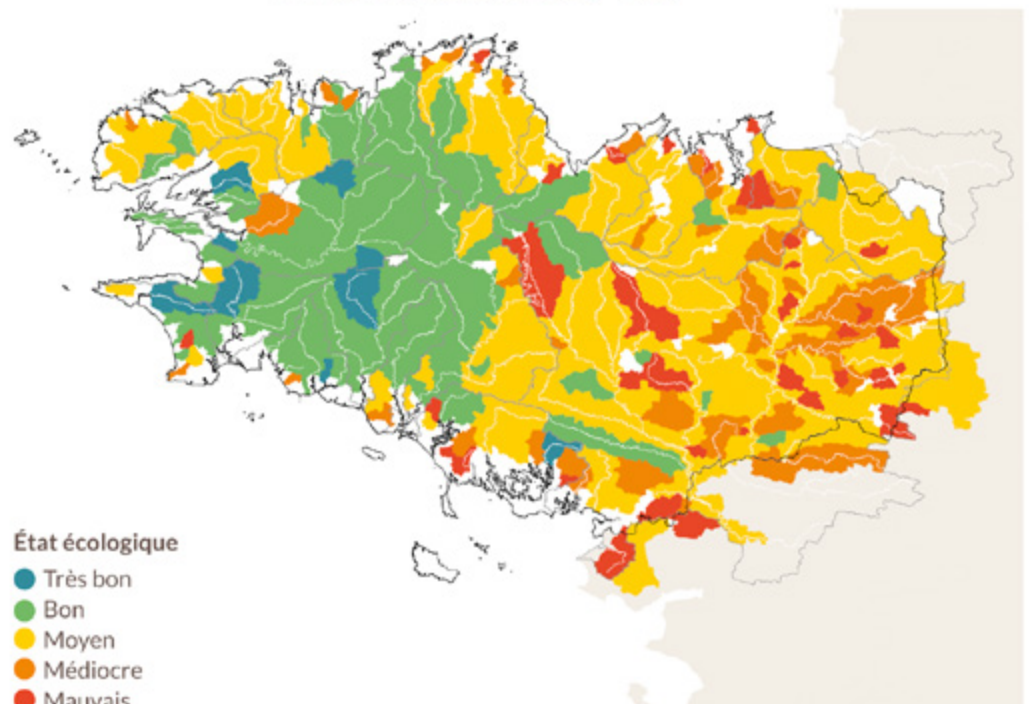
Du jamais vu depuis le début des enregistrements Météo France en 1959. Au 20 février 2023, on comptabilisait 32 jours consécutifs « sans pluie », signifiant que le cumul des précipitations était inférieur à 1 mm par jour. Christophe Béchu, ministre de la Transition Écologique, a annoncé la mise en place d'un comité d'anticipation sécheresse et a demandé aux préfets de prendre des arrêtés de restrictions d'eau. Ce phénomène historique fait tristement écho au récent rapport de l'OEB sur les chiffres clés de l'eau en Bretagne en 2022.

La Bretagne, dépendante des eaux de surface

Les travaux de l'OEB font état de la sécheresse de l'été 2022 qui a pour la première fois touché les quatre départements bretons, les plaçant en situation de crise sur l'échelle des niveaux de sécheresse. Un cas d'autant plus préoccupant que la région est extrêmement dépendante aux eaux de surface. Selon le

rapport, 77% de l'eau potable en Bretagne est produite à partir des eaux de surface, alors que dans le reste de la France, elle provient aux deux tiers des eaux souterraines (nappes phréatiques, etc.).

État écologique des masses d'eau « cours d'eau »
Période d'évaluation 2015 - 2017



Pour en savoir plus sur l'eau en Bretagne

Le rapport de l'OEB s'organise autour des thèmes suivants : la restauration de l'état des masses d'eau, l'eau milieu récepteur de pollution, l'eau support de biodiversité, l'eau source de santé et l'eau ressource.

Retrouvez l'intégralité du rapport en scannant ce QR Code



Durant l'été 2022, l'écoulement était invisible ou à sec pour 40% des points de suivi des cours d'eau bretons.

L'Ille-et-Vilaine, un secteur sensible

La situation avait déjà obligé les préfets de département à prendre des mesures de restriction de consommation d'eau. Et ce jusqu'à très récemment puisqu'en Ille-et-Vilaine, où le déficit pluviométrique est persistant, les dernières restrictions liées à la sécheresse n'ont été levées que fin janvier. Le département est un secteur particulièrement sensible avec seulement 2% des eaux de surface considérées en bon état sur un plan écologique.

Le plan résilience de l'assemblée bretonne de l'eau

La ressource en eau est une thématique prioritaire de l'Assemblée bretonne de l'eau, officiellement installée en janvier 2022 en relai de la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques. Les 120 acteurs du territoire (élus locaux, acteurs économiques, etc.) réunis au sein de l'instance ont planché sur un plan de résilience qui propose notamment un système d'alerte sur les tensions à destination des usagers. L'adoption de ce plan devrait intervenir courant mai 2023.

Quelques chiffres clés sur la pollution des eaux :

État des eaux souterraines

« 54% des masses d'eau souterraine bretonnes sont en état chimique médiocre en raison de dépassement de normes en pesticides ou en nitrates. »

Pesticides dans les cours d'eau

« En Bretagne, 99% des 239 stations évaluées en 2020 présentent au moins une substance pesticide quantifiée. En Ille-et-Vilaine, le taux est de 100%. »

Protection des captages

« 58 des 173 captages d'eau potable bretons identifiés comme « sensibles » aux pollutions sont classés prioritaires dans le Sdage Loire-Atlantique. L'Ille-et-Vilaine en compte 15, dont 7 prioritaires. 1/3 des captages prioritaires devait faire l'objet d'un plan d'action effectif en 2022 et 50% en 2025. »

Qualité de l'eau potable

« 98,5% de la population bretonne a reçu en 2021 une eau conforme en qualité microbiologique. 100% de la population bretonne a reçu en 2021 une eau conforme en nitrates. 60% des Bretons ont reçu une eau conforme en pesticides. »

600 personnes défendent la liberté de la presse

Carhaix

Le Club de la Presse de Bretagne a rassemblé près de 80 médias bretons, des syndicats de journalistes, des écoles de journalisme et des clubs de la presse de toute la France pour soutenir les équipes du Poher et de France 3 Bretagne, menacées de mort par des militants d'extrême droite. Près de 600 personnes ont manifesté dans les rues de Carhaix le 25 février dernier pour défendre la liberté d'informer.

Les journalistes concernés, les syndicats et la société civile ont tous rappelé que les menaces et les agressions provenant de groupuscules d'extrême-droite sont malheureusement courantes, et que l'affaire du Poher n'est pas un cas isolé. Erwan Chartier, rédacteur en chef du Poher, a souligné que les menaces qu'il a reçues étaient comparables à celles de régimes autoritaires tels que « *l'Italie des années 1920 ou l'Afrique du Sud des années 1980* ». Carole Collinet-Appéré, journaliste de France 3 également menacée, a appelé à la « *reconstruction de digues* » pour empêcher « *ces fâcheux de nuire* ». Le Club de la Presse de Bretagne et l'ensemble des signataires des communiqués ont également appelé les autorités à agir pour



© Julien Marsault/Hans Lucas

prévenir la violence et traduire en justice les individus responsables de ces menaces. Le Poher et France 3 ont déjà déposé plusieurs plaintes, et une première audience est prévue dans la semaine à venir. Cette mobilisation nationale en faveur de la liberté de la presse rappelle l'importance de la protection des journalistes et de leur capacité à travailler en toute sécurité.

Déplacés Ukrainiens

4 596 autorisations provisoires de séjour délivrées

Depuis le début du conflit en Ukraine, la France s'est engagée à accueillir les personnes déplacées, dont une grande partie a été prise en charge en Bretagne. Ainsi, plus de 4 500 personnes sont présentes ou ont récemment transité par la région. Lors de leur arrivée sur le territoire, les nouveaux arrivants sont invités à se présenter en préfecture pour recenser leurs besoins, notamment en matière administrative et d'hébergement. Ils reçoivent une autorisation provisoire de séjour d'une durée de 6 mois renouvelable, ainsi qu'une allocation pour demandeur d'asile (ADA) et un accès aux soins par une prise en charge médicale.



© Shutterstock

Les quatre préfectures bretonnes ont délivré à ce jour 3 122 autorisations provisoires de séjour pour des adultes accompagnés de 1 474 enfants, ce qui représente un total de 4 596 personnes. Les autorités travaillent également à trouver des solutions de logement pérennes

pour ces personnes, sans toutefois entrer en concurrence avec d'autres publics. Actuellement, 371 logements sont occupés par des déplacés, offrant ainsi 1 254 places. Une attention particulière est accordée aux enfants. Ils sont actuellement 886 scolarisés en Bretagne. En complément des hébergements citoyens, l'État a mis en place des

hébergements d'urgence, soit au sein de structures collectives gérées par des opérateurs tels que Coallia ou Soliha, soit en hôtels. Ces hébergements ont une capacité de 598 places en Bretagne.



CBRE

Karine **Paul-De Neef**
nommée directrice
activités & logistique
Grand Ouest

CBRE, conseil en immobilier d'entreprise, annonce la nomination de Karine Paul-De Neef, au poste de directrice activités et logistique au sein des agences de Nantes et Rennes.

Elle aura pour missions de développer le leasing et l'investissement de l'Arc Atlantique et sera rattachée à Ségolène Bianchi, directrice régionale Nantes et Rennes. Elle commence sa carrière dans l'hôtellerie à Paris au sein d'Alliance Hospitality et Concorde Hotels Resorts. Elle débute dans le secteur de l'immobilier chez Foncia Entreprise, puis passe ensuite 10 ans chez Prologis, en tant que property manager puis directrice de la commercialisation pendant 6 ans. En 2018, elle rejoint GSE comme directrice du développement. Depuis 2020, elle occupait les fonctions de directrice commerciale de JMG Partners.



Secob

Anne-Cécile **Bouttier**
nommée
directrice marketing
et communication

Secob, société de conseil, d'audit et d'expertise comptable, accueille Anne-Cécile Bouttier en qualité de directrice marketing et communication. Anciennement responsable promotion consommateurs et marketing digital de la marque agroalimentaire Marie, passée directrice marketing de la startup rennaisse Bouge ta Boite, Anne-Cécile Bouttier entend désormais valoriser la stratégie de l'entreprise dont le siège se trouve à Rennes et le chiffre d'affaires consolidé atteint les 24 millions d'euros.

« Dans un contexte de dématérialisation, le marché évolue et il va nous falloir repenser nos offres et travailler conjointement avec nos clients pour leur proposer un accompagnement toujours plus personnalisé », indique la nouvelle recrue du groupe de 260 salariés répartis sur 12 antennes dans le Grand Ouest, Paris, Orléans et Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE

1

Le restaurant éco-responsable Breizh Bowl ouvre à Vitré

Après une première ouverture à Fougères en 2021, un deuxième restaurant ouvrira au printemps à Vitré. Situé au 44 bis boulevard Châteaubriant, le restaurant disposera d'une surface commerciale de 65 m² pour une trentaine de places assises et une terrasse de 40 m². Breizh Bowl défend un projet de restauration éco-responsable avec une carte courte, renouvelée tous les trois mois, respectant les saisons, des produits frais et des bowls préparés à la minute. « Derrière l'effet Waouh d'un bowl aux couleurs réjouissantes, il y a le goût. Celui du voyage et du terroir. Ce savoureux mélange entre la cuisine du monde et les saveurs bretonnes », avance Antoine Victot, le fondateur. Au-delà du sourcing produits, l'équipe a décliné ses valeurs environnementales dans l'ensemble de son éco-système : mobilier éco-conçu, vaisselle consignée pour la vente à emporter, engagement zéro déchet et énergie verte.



ILLE-ET-VILAINE

Un nouveau parc d'activités éco-responsable à La Mézière

Kermarrec Promotion annonce le développement de La Flume, un parc d'activités situé sur l'axe Rennes - Saint-Malo, au sein de la ZA de la Bourdonnais. Le site est composé de 9 unités d'activités allant de 260 m² à 301 m². La commercialisation est gérée par Kermarrec Entreprise, et la livraison est prévue au premier trimestre 2024. Ce projet durable dispose d'installations éco compatibles (panneaux photovoltaïques sur le toit, systèmes de récupération des eaux de pluie, gestion partagée des déchets, bornes de recharge pour véhicules électriques, espaces de stationnement perméables). Le parc d'attractivité se distingue également par son bardage en bois et ses vastes espaces extérieurs préservant la végétation. Le nom, La Flume, fait d'ailleurs référence à son environnement puisqu'il s'agit du cours d'eau traversant la ville de La Mézière.

ILLE-ET-VILAINE

Ynov inaugure son nouveau campus à Rennes

Ynov, une école qui forme aux métiers du digital et de la tech, a ouvert un campus à Rennes depuis la rentrée 2022, dans le quartier Colombier. Lionel Desage, président du groupe privé Ynov et Anil Benard-Dende, directeur général, ont officiellement inauguré le site le 2 mars.

L'établissement d'enseignement supérieur accueille 150 étudiants, répartis dans différentes filières du numérique :

marketing, communication, web management, informatique, design digital, audiovisuel, architecture d'intérieur, 3D ou encore jeux vidéo. L'ambition d'Ynov est de dépasser les 500 étudiants dans les prochaines années à Rennes. Le site breton est le dixième du groupe dont les autres implantations se trouvent à Bordeaux, Paris, Toulouse, Lyon, Nantes, Aix-en-Provence, Sophia Antipolis, Lille et Montpellier.



ILLE-ET-VILAINE

Le cabinet ASK Avocats achète de nouveaux bureaux

Le cabinet rennais ASK Avocats Associés vient d'acquérir de nouveaux locaux d'une surface de 250 m² au sein de l'immeuble LE MP, place du Maréchal Juin. L'installation des trois associés, Quentin Blanchet Magon, Delphine Caro et Nicolas Prigent, aura lieu le 1^{er} mai 2023. Ils quittent leur adresse actuelle du 25 boulevard de la Liberté, suivis par la SELARLVJA, cabinet quimpérois et rennais avec lequel ils partagent leurs locaux depuis une douzaine d'années.

Les associés d'ASK Avocats interviennent dans de nombreux domaines du droit : le droit médical, le droit pénal, le droit social, le droit du travail, le droit de la famille ou encore en cas de divorce. Pour cette installation, le cabinet d'avocats a été accompagné par Giboire Entreprise.

4



M^e Nicolas
Prigent



M^e Delphine
Caro



M^e Quentin
Blanchet Magon

ILLE-ET-VILAINE

France Auto Béton installe un distributeur automatique à Fougères

France Auto Béton, entreprise de Loire-Atlantique créée en 2018, a installé un distributeur automatique de béton en libre-service, ouvert 24h/24 et 7J/7, à Fougères, rue Theodore Levannier. « Notre distributeur de béton est une vraie évolution dans le monde de la construction, les temps d'attente et les quantités minimales très élevés des grosses centrales ralentissent l'activité des plus petites entreprises », indique la société. Le distributeur est rapide et simple d'utilisation. La commande est prête en quelques minutes. Les clients peuvent commander 100 litres au minimum jusqu'à plusieurs m³, en payant avec un badge RFID, par carte ou par code-barres directement sur la borne. Le distributeur est également ouvert aux particuliers. « Nos distributeurs sont écologiques grâce à un bac de recyclage et au type de béton qui s'adapte à l'activité du client. »



MORBIHAN

Clauger s'installe dans de nouveaux locaux à Lorient

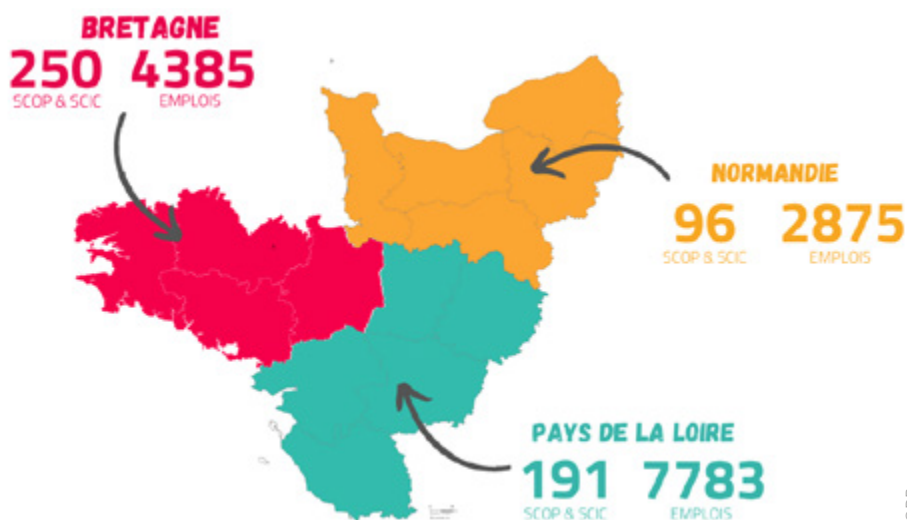
Installé jusqu'à présent à Hennebont (56), Clauger, spécialiste du froid industriel et traitement d'air, développe ses activités à Caudan, au nord de Lorient. La société, qui compte 2500 salariés à l'échelle internationale, a fait appel à Tourny Meyer pour trouver ses nouveaux locaux dans le Morbihan. Le bâtiment retenu a été complètement réaménagé pour accueillir son nouveau locataire. Les travaux comprenaient le démontage de la toiture et une surélévation. Achievés à la fin de l'année 2022, ils ont permis une optimisation et augmentation de l'espace. Les collaborateurs de Clauger, installés dans leurs nouveaux locaux depuis le début de l'année, disposent dorénavant d'une surface totale de 1654 m², comprenant 1114 m² de local d'activités et 515 m² de bureaux.

+ 11% d'emplois Scop & Scic coopératifs

Par Karine Barbé

Malgré un contexte économique compliqué, les sociétés coopératives de l'Ouest tirent leur épingle du jeu. Le rapport d'activité 2022 de l'Union Régionale des Scop et Scic de l'Ouest vient de tomber et révèle une croissance de 11% des emplois coopératifs. Des chiffres qui confirment l'attractivité de ce modèle d'entreprise appartenant aux salariés.

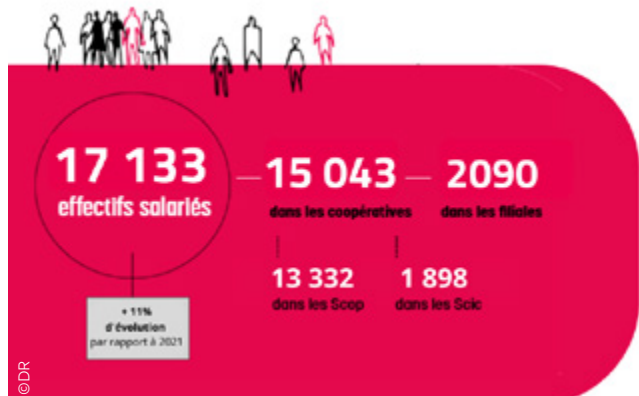
Avec 544 Scop et Scic, 15 043 emplois et 1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaires (+16,6%), les sociétés coopératives de l'Ouest démontrent que leur modèle économique alternatif est solide et même en expansion. En 2022, ces entreprises ont créé 1 680 emplois, dont 419 issus de la création de nouvelles coopératives et 1 261 issus du développement des coopératives existantes. « Cela confirme la trajectoire de croissance des 5 dernières années », souligne Loïc Julien, directeur de l'Union Régionale des Scop et Scic de l'Ouest.



Près de 80% des entreprises pérennes à 3 ans

Des entreprises qui se développent bien, puisque le taux de pérennité à trois ans des coopératives de l'Ouest a augmenté de quatre points par rapport à 2021, pour atteindre 79,2%. Un

score bien supérieur à la moyenne nationale, qui est de 61% pour l'ensemble des entreprises françaises. Les coopératives de l'Ouest se développent dans tous les secteurs d'activité, mais c'est dans les services, la construction et l'industrie qu'elles sont les plus dynamiques. Le secteur des services, en particulier, enregistre une croissance de 13,3% de son chiffre d'affaires, 8% d'effectifs et 4,4% de coopératives en plus. « De nouvelles professions de ce secteur s'intéressent aux modèles coopératifs. Les architectes par exemple, les bureaux d'études ou encore les entreprises de services numériques », illustre Loïc Julien.



Le modèle coopératif séduit les créateurs d'entreprise

Les nouvelles coopératives proviennent pour plus de la moitié de créations, pour 13,4% de transformations et pour 22,6% de transmissions d'entreprises saines. Un signe que les entrepreneurs et les salariés sont de plus en plus conscients des avantages du modèle coopératif.

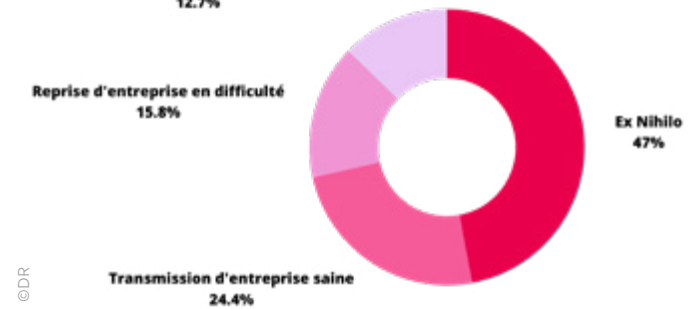


Loïc Julien

« Beaucoup de dirigeants voient aujourd'hui dans la transmission de leur entreprise à leurs salariés une solution crédible et réaliste, comparable à une vente à un membre de la famille. Avec une fiabilité prouvée, le modèle Scop s'impose comme une alternative de choix pour les cédants », confirme Loïc Julien. L'Union Régionale des Scop et Scic de l'Ouest ne compte pas s'arrêter là.

Elle se fixe pour objectif d'augmenter de 30 % les emplois coopératifs d'ici 2025, et souhaite jouer un rôle de premier plan dans la société en accompagnant ses coopératives adhérentes dans un monde économique en transition. « Notre modèle coopératif est centré sur des enjeux essentiels tels que la RSE, les transitions et le sens au travail », souligne Loïc Simon. « Pour accompagner nos adhérents sur ces sujets, nous enrichissons constamment nos méthodes grâce à notre réseau, qui offre des ressources, de la

Part (%) des effectifs par origine de création
Salarié-e-s 2022
Transformation d'association ou de coopérative
12.7%



formation et des temps d'échanges. Nous sommes convaincus que les Scop et Scic connaîtront une expansion continue dans les années à venir, créant ainsi une véritable "citoyenneté économique". En effet, l'implication des salariés associés à tous les niveaux de l'entreprise contribue à former des citoyens engagés et très conscients des enjeux actuels. »

L'Union Régionale des Scop et Scic de l'Ouest, fondée en 1946 et basée à Rennes, compte 25 salariés et fédère 544 coopératives adhérentes de Bretagne, Normandie et Pays de la Loire.

NOTRE SÉLECTION DE LOCAUX D'ACTIVITÉS



EXCLUSIVITÉ | PACÉ ZONE D'ACTIVITÉS DE LA TEILLAIS

- Local d'activités d'environ 750 m²
- Foncier de 2 725 m²
- Idéal pour les investisseurs

750 m²



EXCLUSIVITÉ | CESSON-SÉVIGNÉ ECOPÔLE SUD-EST

- Local d'activités d'environ 1 255 m²
- Places de parking privatives
- Livré brut de béton, fluides en attente

1 255 m²



EXCLUSIVITÉ | DOMLOUP ZONE D'ACTIVITÉS DU GIFFARD

- Foncier de 15 779 m²
- 2 904 m² de parking
- Local d'activités d'environ 6 262 m²

6 262 m² divisibles



Conseil en
**IMMOBILIER
D'AVENIR**

02 23 40 88 88 - rennes@tournymeyer.fr

LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES •

RENNES | LORIENT/VANNES | NANTES | BORDEAUX | BAYONNE | TOULOUSE | MONTPELLIER

Tourny Meyer, 318 rue de Fougères, Immeuble le Noven, 35 700 RENNES - Transaction sur immeubles et fonds de commerce (loi Hoguet) - conseil en stratégie immobilière de locaux professionnels - CPI N° 3502 2018 000 028 970 délivrées par la CCI d'Ille et Vilaine - Garantie financière : GALIAN 89 rue de la Boetie, 75008 PARIS pour un montant de 120 000 € - La société Tourny Meyer ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.



PARTENAIRE

Voyages d'affaires et détachements. Comment couvrir le salarié partant à l'étranger ?

Par Suzanne Bruneau

Que ce soit pour une courte ou longue durée, les entreprises sont régulièrement amenées à envoyer des collaborateurs à l'étranger, les confrontant à la question de la protection sociale de leurs salariés dans le cadre de ces mobilités internationales. Fabienne Renaud est la représentante pour le Grand Ouest de la direction des activités internationales chez Malakoff Humanis. Elle présente les obligations et points de vigilance relatifs à la couverture sociale des salariés lors de leurs séjours à l'étranger, en simples déplacements ou missions plus longues.



Pouvez-vous présenter votre activité ?

Malakoff Humanis est le seul groupe de protection sociale à avoir une spécificité internationale. Nous avons été désignés par les organismes Agirc Arrco pour mettre en place des retraites complémentaires pour les expatriés. Donc nous avons développé toute une activité pour accompagner la protection sociale des collaborateurs. À Rennes, je m'occupe de toute la région Grand Ouest pour l'activité internationale. J'interviens auprès de tout type d'entreprise, des PME, des startups, des grands groupes, pour les conseiller.

Quand une entreprise envoie un salarié en mission courte à l'étranger, moins de 3 mois, existe-t-il des démarches obligatoires ?

Même pour 2 jours de déplacement, l'employeur doit impérativement faire une déclaration de sortie de territoire auprès de l'Urssaf*. Si l'entreprise ne fait pas cette démarche obligatoire, le salarié est considéré en voyage privé. Ce point est très important, car cela change beaucoup de

choses en cas d'accident ou de problème de santé sur place. L'entreprise doit également se doter d'une couverture assistance rapatriement.

**Depuis 2022, la gestion des situations de mobilité internationale des travailleurs salariés est une compétence de l'Urssaf. Ce service est accessible sur le compte [urssaf.fr](https://www.urssaf.fr) de l'employeur, dans le menu « Services en 1 clic », rubrique « Travail à l'étranger ».*

Quel est le risque si la déclaration n'a pas été faite ?

Si, le salarié a un problème de santé et a besoin de soins, sa complémentaire santé va couvrir des soins à un niveau de remboursement français. Sur une dépense de 100 euros en France, peut-être qu'en Chine elle sera de 300 euros. Aux États-Unis, le traitement d'une infection ORL est d'environ 400 €, une opération d'appendicite 13 000 €. Le différentiel devra être réglé par le salarié. Il y a là un fort risque de contentieux entre salarié et employeur. Si la

situation nécessite un rapatriement sanitaire en France, le contrat collectif complémentaire santé français ne prend pas en charge ce risque donc la société sera obligée de financer le rapatriement. S'il nécessite une assistance médicale, cela peut représenter plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Autre chose ?

Sans déclaration, un accident ne peut pas être reconnu comme accident de la vie professionnelle, ce qui veut dire que le salarié ne perçoit pas la même indemnité de la sécurité sociale en cas d'invalidité. Une précision : s'agissant de salariés en mission, la Cour de cassation estime désormais qu'il n'y a plus lieu de distinguer un acte professionnel d'un acte de la vie courante, sauf la possibilité pour l'employeur ou la caisse de rapporter la preuve que le salarié avait interrompu sa mission pour un motif personnel. Certaines entreprises me disent : « j'ai 40 salariés, je ne vais pas faire une déclaration à chaque déplacement à l'étranger. » Mais si, l'employeur doit le faire.



« Lorsqu'un salarié part à l'étranger, même pour 2 jours de déplacement, l'employeur doit impérativement faire une déclaration de sortie de territoire auprès de l'Urssaf. »

Qu'en est-il pour les missions longues ?

Si un détachement est possible, cela permet le maintien dans les régimes obligatoires français de protection sociale et l'exonération de cotisations locales en cas de convention de Sécurité Sociale entre la France et le pays d'accueil. A contrario, l'expatriation entraîne une affiliation obligatoire aux régimes de protection sociale du pays d'accueil. Nous proposons des solutions qui permettent de couvrir le salarié et sa famille comme s'ils restaient en France, pour la santé, la prévoyance, la retraite.

Vous êtes spécialiste de la protection sociale, qui est un des multiples paramètres à prendre en compte en cas de mobilité internationale. Pour accompagner les entreprises, êtes-vous entourée d'un réseau d'experts d'autres thématiques comme la fiscalité, les contrats, les démarches douanières ?

Tout à fait. Si l'entreprise a des projets ou a déjà entamé des démarches à l'étranger, je peux l'orienter vers d'autres interlocuteurs. Des avocats spécialisés sur les

contrats de travail, des avocats fiscalistes pour accompagner les expatriés, la société Mappingo à Rennes qui peut conseiller sur les démarches douanières et tous les sujets d'import-export. Je travaille régulièrement en lien avec le World Trade Center de Rennes ou le Cercle des exportateurs de la CCI.



Péniche Bien-être

La Nouvelle Lune a trouvé son port d'attache

Magdalena Musialek ou Maja, 37 ans et professeur de yoga depuis 9 ans, est à l'origine de ce projet fou, ouvrir une péniche dédiée au bien-être sur la Vilaine. Après trois ans d'attente, elle a ouvert le 29 juin dernier, le jour de la nouvelle lune.

C'est en découvrant la péniche « *le Salon Mouch - coiffeur flottant* » transformée en salon de coiffure quai d'Ille de Rance à Rennes que Maja a l'idée de lancer son concept de péniche dédiée au bien-être. Pour concrétiser son rêve, la jeune femme répond à un appel à projets lancé par la ville de Rennes, Rennes Métropole et la Région Bretagne. Entre l'obtention de ses financements (après 1 an et 10 refus de banques), la construction de la péniche de 20 mètres de long en Bretagne, la mise à l'eau du bateau... Il aura fallu trois années entre le début du projet et l'inauguration en septembre dernier.

Un concept hors du commun

La Nouvelle Lune Yoga et Soins est un espace de coworking pour les professionnels du bien-être et professeurs de Yoga. Certains interviennent de façon régulière en semaine, les autres de manière irrégulière pour proposer des stages et ateliers en week-end. « *C'est un lieu vivant multidisciplinaire, avec de nombreux ateliers et événements autour des activités de bien-être* ». La péniche constitue le lieu de travail de Maja, mais elle est aussi disponible à la location pour d'autres professions du secteur. Un lieu convivial pour essayer et expérimenter différentes pratiques : Yoga, Qi Gong, massages, réflexologie plantaire, acupuncture, sophrologie, naturopathie, soins énergétiques, danse, ostéopathie, bains sonores, etc. Aujourd'hui 35 intervenants constituent « *l'équipage* » de La Nouvelle Lune. « *C'est ma plus grande fierté et ce n'est que le début, de nouvelles personnes arrivent* », confie Maja.



Un endroit unique pour le mieux-être

Avec ce projet, Maja souhaite faire des merveilles pour le mieux-être. Elle compte pour cela sur la réussite de tous les intervenants afin de faire découvrir la péniche au grand public et proposer des cours, des ateliers ou des soins de qualité avec respect et bienveillance. « *Je souhaitais un endroit unique pour se retrouver, se ressourcer, un lieu de rencontres et de belles pratiques. Je suis très fière, car ces objectifs sont atteints bien plus vite que je n'aurais pu l'imaginer.* »

La Nouvelle Lune Yoga et Soins
4 quai d'Ille de Rance
www.lanouvellelune-rennes.fr

D'origine polonaise, la rencontre de Maja avec le Yoga se fait lors d'un long séjour au Népal d'abord, puis en Inde en 2006. Après de multiples formations en Bretagne, mais aussi en Inde et à Bali, Maja continue de s'initier notamment au Reiki et au Thai yoga massage avec pour objectif de continuer à se former. « *Je suis sensible à la beauté du cadre dans lequel j'enseigne le yoga et je pratique le massage. Je trouve cet aspect aussi important que la qualité de l'enseignement.* »

Innovation

Le robot Q-Bot au service de l'isolation des vides sanitaires



Sébastien Even

Un robot qui remplace l'Homme pour isoler les vides sanitaires, c'est la solution novatrice que propose la société **rennaise** Polaire Isolation sur toute la France.

Depuis 2015, Polaire Isolation propose diverses solutions d'isolation de sols, de murs, de combles, mais aussi de vides sanitaires. « *Nous intervenons essentiellement en isolant les sols sous carrelage. Mais pour nous diversifier, et aller plus loin dans la performance énergétique d'un bâtiment, nous proposons l'isolation de vides sanitaires* », explique Sébastien Even, gérant.

Lorsqu'il lance cette activité, il cherche comment améliorer les conditions d'intervention de ses équipes, car les vides sanitaires font généralement entre 50 cm et 1,50 m de hauteur. « *J'ai fini par trouver une solution en Angleterre, un robot appelé Q-Bot doté d'une caméra, qui insuffle l'isolation de manière mécanique, télécommandé en surface par nos techniciens* ». Après plusieurs essais, et vérifications de respect des règles de l'art et exigences pour l'obtention de subventions de travaux de rénovation énergétique, la solution Q-Bot est retenue. « *Nous avons 4 robots disponibles et intervenons maintenant auprès des bailleurs sociaux, de grands groupes du bâtiment, des écoles, des hôpitaux...* ».

Polaire Isolation est la seule société en France à posséder ces robots et à intervenir dans les vides sanitaires. « *Nous ne souhaitons pas que nos salariés aillent travailler à plat ventre en vide sanitaire ; Q-Bot nous a permis d'améliorer grandement les conditions de travail de nos équipes, et nous avons fait valider ce procédé par des organismes de contrôle* », complète le dirigeant. Autre intérêt, l'intervention est courte et vérifiée, car tout est filmé, aussi le client peut vérifier que son isolation sous plancher est correctement faite.

Compagnons d'Ille-et-Vilaine 50 000 € pour l'association Petits Princes

Les Compagnons du Goût, un groupe d'artisans bouchers, ont remis un chèque de 50 000 € à l'association Petits Princes afin d'aider les enfants malades à réaliser leurs rêves.

Les Compagnons du Goût ont travaillé avec l'association depuis 2014 pour aider les enfants malades. Pendant les fêtes de fin d'année, plusieurs artisans ont vendu une tablette de chocolat pour 3 € et ont reversé l'argent à l'association. Les artisans et leurs clients fidèles ont réussi à récolter 50 000 €, une somme en hausse par rapport aux années précédentes. L'association Petits Princes est la seule en France à réaliser plusieurs rêves pour un même enfant en fonction de l'évolution de sa pathologie. Depuis 1987, elle a réalisé 8 500 rêves pour des enfants malades.



Bain de Bretagne Rencontre des savoir-faire



C'est un événement grand-public organisé par le service développement économique de Bretagne porte de Loire Communauté, lors duquel les entreprises artisanales locales exposent leurs produits et présentent leurs activités.

La « Rencontre des savoir-faire », le 11 juin prochain, mets à disposition un espace de 400 m², dans le Parc d'activités de Château-Gaillard, à Bain-de-Bretagne, ouverts aux artisans de ce territoire, afin de faire des démonstrations, dégustations, conférences, des animations en lien avec leur activité.

Plus d'infos sur entreprendre.bretagneportedeloire.fr

Le pôle « bien-être »

Village Ker Artizan Foire de Rennes #1

Zoom sur des métiers présentés lors du Village Ker Artizan de la Foire de **Rennes** (25 mars au 2 avril), montrant la diversité de l'artisanat. Premier zoom : l'espace bien-être. Entretien avec Sophie Juban, et Philippe Chevalier, tous deux membres élus de la CMA Bretagne, représentant les métiers de l'esthétique et de la coiffure.



Sophie Juban



Philippe Chevalier

Vos parcours en quelques mots ?

S.J : Je suis diplômée d'un CAP et d'un Brevet Professionnel esthétique. J'ai commencé ma carrière en tant qu'apprentie dans un institut de beauté dans lequel je suis ensuite devenue salariée. En 2005, j'ai repris seule un institut situé à Rennes. Aujourd'hui, je dirige deux établissements dans le centre-ville et j'emploie cinq salariées, dont deux apprenties. Depuis que je suis dirigeante, transmettre mon savoir-faire est l'une de mes priorités. J'attache en effet une grande importance au développement de l'apprentissage. En 2018, j'ai été nommée présidente de la CNAIB 35 (Confédération Nationale Artisanale des Instituts de Beauté et Spas).

P.C : J'ai débuté le métier de la coiffure par la voie de l'apprentissage. Je suis titulaire d'un CAP, d'un Brevet Professionnel et du titre de Meilleur Apprenti de France

dans ce domaine. J'ai repris l'entreprise familiale, en 1991, à Rennes. Dans les années 2000, je me suis installé à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, où j'exerce toujours ma passion. Je suis également président de l'UNEC 35 (Union Nationale des Entreprises de Coiffure).

Un espace dédié au bien-être sera aménagé sur le village, pourquoi est-ce important pour vous de représenter ces métiers ?

S.J : Il est important de présenter aux jeunes, mais aussi au grand public la diversité des métiers dans le secteur de l'artisanat. Le métier de l'esthétique consiste à apporter un véritable bien-être au client. Au-delà des soins qu'il apporte à son client, le professionnel doit également le conseiller et parfois même le rassurer. Grâce aux animations et démonstrations tout au long de cet événement, nous

allons pouvoir partager et transmettre notre passion.

P.C : Depuis près de 20 ans, nous sommes présents sur la Foire de Rennes. Cette année, avec le Village Ker Artizan, nous avons un véritable lieu dédié à l'artisanat, Première entreprise de France. Cet espace nous permettra de mettre en avant le métier de la coiffure, ses spécificités et les perspectives d'évolution. Durant neuf jours, des professionnels de la coiffure et des apprenti(e)s travailleront main dans la main pour proposer des services de qualité. Les bénéfices seront reversés à une belle cause, l'association Les P'tits Doudous du CHU de Rennes.

Quels sont les deux temps forts à ne pas manquer sur cet événement ?

S.J : Une soirée dédiée à tous les artisans « Soirée Artisans » aura lieu le jeudi 30 mars sur le village. Créer du lien entre les artisans d'horizons différents est essentiel.

P.C : De nombreuses animations et démonstrations se dérouleront durant la Foire de Rennes, nous allons travailler avec différents corps de métiers comme l'esthétique et la couture. C'est une véritable richesse pour nous, professionnels, mais aussi pour les apprentis présents, de pouvoir travailler ensemble.

→ Prochain zoom à retrouver la semaine prochaine dans 7Jours.

Code
Allégé

Faire mieux avec moins

Par Karine Barbé

Justine Bonnot, ancienne élève ingénieure passée par l'INRIA **Rennes**, est la fondatrice de WedoLow, une entreprise ambitieuse qui pourrait bien révolutionner le monde des objets connectés. Son idée est simple, mais puissante : optimiser le code des applications embarquées pour réduire la consommation énergétique de ces appareils. Une réponse concrète aux grands enjeux de sobriété énergétique, qui préoccupent de plus en plus les industriels.

La startup, fondée en 2022, vient d'emménager dans ses locaux à Rennes. Les cartons jonchent encore le sol et une équipe de 8 personnes s'affaire derrière les écrans. Justine Bonnot est fière du chemin parcouru depuis ses travaux de recherche effectués pendant ses études. Déjà, la jeune femme bûchait sur l'idée d'optimiser le code des applications embarquées pour réduire leur consomma-

tion énergétique. « *Pendant ma thèse je me suis rendu compte que nombre d'appareils, comme les voitures, les robots, les drones pouvaient être conçus de manière beaucoup mieux optimisée. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller nos ressources avec des codes surchargés. Nous devons repenser nos méthodes et faire mieux.* » Une intuition qu'elle a creusé tout au long de son parcours d'ingénieure sans jamais rien lâcher malgré les difficultés.

De la recherche à l'entrepreneuriat

C'est au laboratoire de recherche IETR Rennes que tout commence pour Justine Bonnot. Elle y trouve un précieux allié en la personne de son directeur de thèse, Daniel Ménard, profondément enthousiasmé par ses travaux de recherche. Convaincu du potentiel novateur de ses idées, il encourage vivement l'étudiante à explorer les opportunités offertes par le monde industriel en lui suggérant notamment de rencontrer des dirigeants. Justine Bonnot décide de franchir le pas et suit un programme, en cours du soir, pour lancer sa startup. Thèse en poche et envie d'entreprendre chevillée au corps, elle candidate avec succès à un dispositif proposé par l'INRIA, destiné aux chercheurs souhaitant créer leur propre entreprise.

« L'optimisation logicielle
s'impose à tous désormais »

...

Justine
Bonnot
fondatrice
WedoLow

©Studio Carlito

« Plus de 100 milliards d'équipements connectés devraient être en circulation d'ici 2030 »

« Il est crucial d'avoir le temps nécessaire pour peaufiner les choses. Le processus qui va de l'idée au produit fini prend énormément de temps. Pour preuve il aura fallu 4 ans entre mon premier démonstrateur et le produit commercialisable ». Le dispositif INRIA Startup Studio lui permet ainsi de travailler son projet pendant 12 mois en touchant un salaire mensuel net de 2000 euros. En 2021, elle quitte l'INRIA pour se consacrer entièrement à sa startup, tout en jonglant avec un autre projet tout aussi important : l'arrivée de son fils Marcel. Mais le chemin de l'entrepreneuriat est semé d'embûches, et les fonds d'investissement ne se bousculent pas encore. « Mon directeur de thèse est vraiment ma bonne étoile sur ce projet. Il y croyait tellement qu'il m'a permis de signer un nouveau contrat de maturation technologique d'une durée de 9 mois. » C'est finalement Bouygues Telecom Flowers, la filiale de Bouygues Telecom, qui repère son projet,

et le sélectionne dans le cadre de son programme de diversification Flowers, ce qui lui permet de lancer officiellement WedoLow en 2022.

Traquer les lignes de code superflues

La startup débarque sur un marché de plus en plus conscient de la nécessité d'un monde numérique responsable. En effet, notre quotidien regorge d'une multitude d'objets connectés : voitures, smartphones, appareils ménagers, drones, robots industriels, satellites... La liste ne cesse de s'allonger et les estimations sont à couper le souffle : plus de 100 milliards d'équipements connectés devraient être en circulation d'ici 2030. Mais avec

cette multiplication d'appareils vient une dépense énergétique colossale, qu'on ne sera peut-être bientôt plus en mesure d'assurer. « Avec la crise des composants électroniques et les enjeux énergétiques et environnementaux que nous connaissons, le défi du numérique consiste à faire plus avec moins », martèle Justine Bonnot. C'est là qu'intervient WedoLow. La startup propose de diagnostiquer et d'optimiser les logiciels pour diminuer leur consommation énergétique. En traquant les lignes de code superflues, elle réduit les besoins en énergie tout en améliorant les performances. Et les résultats sont bluffants : les robots peuvent bénéficier de gains allant jusqu'à 60 % de consommation d'énergie, d'une empreinte mémoire améliorée de 30 %, et d'une vitesse d'exécution augmentée de 95 %.

« Le défi du numérique consiste à faire plus avec moins »

Justine Bonnot entourée d'une partie de son équipe (de g. à d.) : Mickaël Benasse (développeur front-end) Yann Salaün (développeur back-end) et Adrien Savary (directeur marketing et communication)



Une réponse concrète pour les industriels

Les premiers clients ne se font pas attendre, certains à l'international. « L'optimisation logicielle s'impose à tous désormais, de la startup au grand groupe, de l'opérateur aux intégrateurs, à leurs équipementiers et prestataires », constate Justine Bonnot. « La solution d'hyper-optimisation de WedoLow permet de rendre visible les aspects qui ne le sont pas facilement lorsqu'il y a des milliers de lignes de code. Elle fonctionne comme un audit du code et fournit aux équipes de développement des pistes d'amélioration possibles, des gains potentiels ainsi qu'une application optimisée ». Pour exemple, ce client de WedoLow, qui utilise des robots en fonds marins possédant une autonomie de 30 jours : « pour recharger les batteries, c'est une grosse opération, car il faut les extraire de l'eau. En décortiquant le code et en appliquant nos techniques d'automatisation, cela a permis d'économiser 75 % sur le temps d'exécution des robots et 60 % sur la consommation d'énergie. C'est énorme, cela a un vrai impact. » Justine Bonnot veut constituer rapidement une équipe d'une trentaine de personnes et vise un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros d'ici à 3 ans.



La boîte à questions

Une innovation qui vous a marquée ? Le vaccin Covid est pour moi la meilleure innovation, et de loin, sur ces dernières années. Nous avons été touchés de façon très proche par cette maladie avant que les vaccins n'aient été développés, et je pense qu'il faut apprécier la chance qu'on peut avoir en y ayant accès aujourd'hui.

Que pensez-vous de Chat GPT ? C'est beaucoup de bruit !
Mais l'IA est utilisée depuis longtemps dans de nombreux domaines de pointe.

Une appli dont vous ne pourriez pas vous passer ? Deezer ! J'adore la musique.

Un Mantra ? « *Derrière chaque grande femme, il y a un grand homme* ».
Sans mon mari, je ne pourrais pas faire ce que je fais aujourd'hui professionnellement !

Que vouliez-vous faire petite ? Pilote de ligne. J'ai passé le concours deux fois.
La seconde fois j'étais parmi les 90 finalistes sur les 1500 candidats, mais cela n'a pas suffi pour intégrer les 30 places disponibles. J'ai été très déçue sur le moment, mais avec le recul je suis très heureuse d'avoir échoué !

Une passion ? Courir cela me permet de décompresser et j'ai hâte d'emmener mon fils avec moi.

Une musique ? Enjoy the silence de Depeche Mode

Une personnalité ? Le chanteur de Depeche Mode (*rires*) je l'ai même cité dans mes remerciements de thèse !

Entreprise agricole

Quelle forme choisir ?

Par Maître Karine Patard,
membre de la Chambre des notaires d'Ille-et-Vilaine

À l'heure où l'agriculture est devenue un enjeu majeur pour nourrir la planète tout en protégeant l'environnement, le secteur, pourtant réputé difficile et en crise, séduit de plus en plus de jeunes. Donner du sens à son quotidien par un retour à la terre fait également rêver de nombreux citadins. Alors, comment se lancer dans le monde agricole, et quels outils juridiques pour faire les bons choix ?

Pourquoi créer une société agricole ?

L'agriculture se modernise sans cesse, y compris sur le plan juridique. Si vous êtes agriculteur, vous devez raisonner en chef d'entreprise afin de trouver des moyens juridiques et financiers pour mener votre activité à bien.

Dans le cadre de votre installation ou d'une consolidation de votre projet, il est souvent recommandé de créer une société. Que vous ayez une petite exploitation agricole ou bien un grand domaine, le statut juridique de votre entreprise ne sera pas le même pour parvenir à obtenir la meilleure rentabilité. Votre notaire pourra mener avec vous une réflexion globale en tenant compte des aspects économiques, humains, et des conséquences patrimoniales de votre projet. Il vous conseillera sur le choix de la structure la plus adaptée à votre situation.

Les chiffres clés

- 507 installations agricoles en Bretagne en 2021 (contre 437 en 2020),
- 41 % de personnes installées sont non issues du milieu agricole,
- 48 % de ces installations interviennent hors cadre familial,
- Les projets en agriculture biologique ont augmenté de 40 %.

Source : Chambre d'agriculture Bretagne

Une mise en société permet ainsi de regrouper des moyens matériels, financiers et humains. Elle assure également la pérennité de l'entreprise. En effet, une fois que vous arrêtez votre activité, l'entreprise ne meurt pas. Dans le cadre d'une société agricole, vous pouvez préparer la transmission de l'exploitation de façon progressive. Il est bien plus aisé de céder quelque part que de partager du matériel ou un troupeau.

Quel statut choisir ?

Dans l'arsenal juridique, il existe différentes sociétés adaptées au monde agricole. Celles-ci permettent d'isoler le patrimoine privé du patrimoine professionnel. Le capital d'exploitation est également différencié du capital foncier.

Pour l'exploitation agricole, trois grands types de sociétés sont possibles.

Tout d'abord, les sociétés foncières. Le groupement foncier agricole (GFA) a pour objet la création ou la conservation d'un ou de plusieurs domaines agricoles. Il suppose au moins deux associés (mari et femme par exemple). Le GFA permet de conserver le patrimoine foncier en dehors de l'exploitation proprement dite.

Quant aux sociétés de gestion ou d'exploitation, elles ont pour objet la gestion et l'exploitation d'un domaine agricole ou la réalisation d'un travail en commun, parfois dans des conditions comparables à celles d'une exploitation familiale (notamment sur le plan social).

Les plus utilisées sont la société civile d'exploitation agricole (SCEA), le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) et l'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL). Deux associés suffisent (voire même un seul pour l'EARL), mais en GAEC, tous les associés doivent être exploitants. Ce qui n'est pas le cas en SCEA et en EARL où des associés non exploitants sont admis.

Enfin, les sociétés commerciales sont parfois utilisées en agriculture, tel le groupement d'intérêt économique (GIE), dont l'objet est de faciliter ou de développer l'activité de ses membres, la société en nom collectif (SNC), la société à responsabilité limitée (SARL) ou encore la société anonyme (SA).



M^e Karine
Patard

Le conseil de M^e Karine Patard

Quelle que soit le type de société que vous choisirez, il est indispensable d'être bien conseillé. Il s'agit de choisir la forme la mieux adaptée en tenant compte de la spécificité de l'activité agricole. Attention, le statut d'auto-entrepreneur n'est pas autorisé pour les personnes qui exercent une activité agricole.

Quelles mesures prendre lorsque l'on travaille en couple ?

Simplets coups de main ou temps plein, les conjoints sont nombreux à contribuer activement à l'exploitation agricole de leur époux, partenaire ou concubin. Là encore, cette activité ne peut s'exercer sans un cadre juridique.

Il faut alors donner un statut à votre conjoint pour ne pas rester dans le flou et formaliser la relation de travail. Ce statut a pour principal avantage d'assurer une protection sociale à votre conjoint.

Celui-ci peut être salarié, avec l'avantage d'une protection maximale (assurance maladie, congé maternité...) et l'inconvénient du coût. Votre conjoint peut également coexploiter l'exploitation individuelle ou être associé à l'exploitation en société ; chacun cotise alors pour son propre compte.

Enfin le statut de « *conjoint collaborateur* » auprès de la mutualité sociale agricole offre une protection sociale minimale, à moindre coût ; il donne accès aux indemnités d'accident du travail et ouvre des droits à la formation, mais attention, ce statut ne peut pas excéder 5 ans.

Le statut est donc à choisir en fonction de la situation et du degré de protection souhaité.

Si votre conjoint a une autre activité salariée, c'est le statut de conjoint collaborateur qui s'adapte à une activité salariée. Le conjoint collaborateur « *à titre principal* » travaille à 50 % de son temps au moins sur l'exploitation. « *A titre secondaire* », il peut travailler à temps plein ou à temps partiel pour un autre employeur.

Attention, car, si vous prenez le risque de ne pas créer de statut à votre conjoint, il s'agirait alors de travail dissimulé passible d'un redressement.

Est-on aussi bien protégé si l'on est pacsé ou en concubinage que si l'on est marié ?

Les différents statuts sont ouverts aux concubins et aux partenaires de pacs. Néanmoins, si vous êtes pacsés ou simplement concubins, votre partenaire ne pourra pas assurer la gestion courante de l'exploitation comme dans les couples mariés. Vous pouvez par exemple décider de rompre le bail rural, s'il est conclu à votre nom, sans associer votre partenaire ou concubin à cette décision, à la différence de l'époux ou de l'épouse. Le mariage est également plus protecteur en cas de séparation ou de décès de l'exploitant. Quant à la transmission du bail rural, elle est prévue au profit du conjoint et du pacsé, mais pas au profit du concubin.

Le conseil de M^e Karine Patard

Consultez votre notaire si vous envisagez de vous pacser ou de vous marier. En adaptant votre régime matrimonial, vous pourrez protéger votre conjoint en cas de décès : il est possible de prévoir, par exemple, qu'il sera prioritaire pour recueillir dans la succession les biens qui permettent de poursuivre l'exploitation.

Pourquoi la société agricole favorise-t-elle la transmission ?

Lorsque l'on pense à la création de son entreprise, il faut inévitablement envisager sa transmission. Les parts sociales de votre entreprise peuvent être plus facilement cédées que l'exploitation elle-même, sans la morceler. Ces parts permettent d'alléger le poids de la reprise, d'organiser une transmission progressive et de répartir plus facilement les pouvoirs de direction et de gestion. Les donations et les partages sont également facilités, tout en maintenant la pérennité de votre entreprise. Selon votre statut, des avantages fiscaux existent, notamment avec le couple GFA-bail à long terme, ou encore la mise en place d'un Pacte Dutreil.

Comment anticiper la transmission ?

L'anticipation est la clé pour réussir votre transmission. Vous devrez étudier tous les scénarios possibles en fonction de votre choix de céder votre entreprise par vente ou par donation (dans le cas d'une transmission familiale notamment). Une fois votre cessionnaire trouvé, vous devez envisager ou non la cession concomitante des terres et des bâtiments. Ensuite, il vous faudra étudier la fiscalité et rechercher les aides en matière d'installation. C'est avec votre notaire que vous pourrez mettre en place la stratégie de transmission la plus adaptée en tenant compte de votre situation familiale et patrimoniale.

Les 5 bonnes raisons pour s'installer

Selon la Chambre d'agriculture de Bretagne

1. Un métier de passion, proche de la nature, en relation avec le vivant,
2. Plusieurs métiers en un seul : une diversité des activités : élevage, cultures, bâtiment et matériel, comptabilité, management et relations humaines...
3. Un métier de chef d'entreprise, qui peut apporter autonomie et liberté
4. Un métier qui a du sens : Nourrir les femmes et les hommes,
5. Un métier enraciné sur son territoire, qui rend acteur et permet de relever des défis passionnants : maintien des savoir-faire, défi du renouvellement et du maintien de territoires vivants, défi des transitions et de l'innovation...

Choupiquant

Une cantine de quartier ouvre au Frac

Une « *Cantine Indisciplinée* » a ouvert ses portes le 21 février au Fonds régional d'art contemporain (Frac) Bretagne à **Rennes**. À la fois cantine le midi et salon de thé l'après-midi, Agathe Plenizio, Ekarat Tosomboon et Manon Guénolé proposent une cuisine créative et de saison.

Par Suzanne Bruneau

Saviez-vous que le petit hérisson s'appelle le chou-pisson ? C'est ce qui a inspiré Agathe, Ekarat et Manon pour le nom de leur cantine, située au Frac, dans le quartier Beauregard à Rennes.

« *Nous avons trouvé ça amusant et ajouté -piquant car nous avons très envie de proposer des légumes fermentés, comme le kimchi, le chou pimenté fermenté typique de la cuisine coréenne* », déroule Agathe Plenizio, une des trois gérants du nouveau point de restauration du musée d'art contemporain.

Les gérants et leur rencontre

Ekarat Tosomboon et Manon Guénolé se sont connus lorsqu'ils travaillaient à la crêperie Bretonne, logée dans l'ancienne maison d'Isidore Odorico, rue Joseph Sauveur, à Rennes. Agathe Plenizio a, quant à elle, rencontré Ekarat à une formation en alimentation durable. Tous les trois se sont associés pour ouvrir Choupiquant en répondant à l'appel d'offres lancé par le Frac. La concession dure cinq ans, renouvelable.

Le concept

Au menu du Choupiquant : plats du jour, produits locaux et de saison. Une formule plat / dessert à 13 ou 14 euros est disponible tous les midis en semaine. Au choix, un trio de samoussas réalisés avec des galettes de blé noir faites maison et des garnitures créatives ou le bol du moment. Une option végétarienne est toujours disponible. Les propositions changent presque quotidiennement. Les boissons viennent du Verger de l'Utopie (Mordelles) pour les jus de fruits et de Biozh, l'entreprise de distribution de bières artisanales bretonnes basée à Rennes.

L'équipe proposera un brunch le week-end à partir du 4 mars.

À noter, les gérants ont fait une demande de terrasse sur le parc. Idéal à l'arrivée des beaux jours.

La cantine est ouverte du mardi au vendredi de 12h à 17h et le samedi et dimanche de 12h à 18h. 19 avenue André Mussat, Rennes

Les groupes sont les bienvenus, mais il est préférable de réserver. cantine@choupiquant.fr



©Guillaume Coutances

Déjeuner avec une œuvre

Tous les jeudis et vendredis, un éclairage de dix minutes sur une œuvre de la collection du Frac est proposé au moment du café, à 13h13.

Marathon Vert Rennes School of Business nouveau partenaire de l'épreuve

Par Jean-Jacques Brée

Devenu un événement incontournable dans le paysage rennais depuis sa création en 2011, le Marathon Vert accueille cette année un nouveau partenaire titre et devient : Marathon Vert Rennes School of Business. Ce passage de relais entre le partenaire historique, Konika Minolta - qui continue à soutenir l'événement avec le même niveau d'engagement - et RSB a vocation à renforcer l'ancrage de l'épreuve sur le territoire et les liens avec la jeunesse.

Pour le président de l'école, François Chatel, « ce partenariat vise en effet à rapprocher nos étudiants et diplômés des grands noms de l'économie bretonne et des 70 entreprises partenaires. Voir ainsi le nom de RSB sur le logo de la 12^e édition de ce marathon est une réelle fierté ».

C'est aussi une formidable occasion de mettre en œuvre « la pédagogie par les 3 C (cerveau/cœur/corps) qui forge l'équilibre dans le leadership et la prise de décision ». Directeur général de RSB, Thomas Froehlicher constate en effet avec inquiétude que « 24 % des jeunes âgés de 17 à 25 % sont aujourd'hui concernés par ce fléau moderne qu'est la sédentarité. En impliquant ses étudiants dans le

Marathon Vert, Rennes School of Business souhaite inverser cette tendance : donner aux jeunes le goût de l'effort physique et transmettre les valeurs de dépassement de soi, de travail d'équipe et d'engagement ».

Poignée de mains entre Daniel Jeulin fondateur du Marathon Vert et François Chatel président de l'ESC Rennes nouveau partenaire titre



12^e édition : les 21 et 22 octobre prochains

Comme l'an dernier, le Marathon Vert 2023, support du championnat de Bretagne, va se dérouler sur un parcours 100 % urbain dans la ville de Rennes. Rendez-vous le dimanche 22 octobre à 9h sur le mail Mitterrand pour une arrivée 42,195 kilomètres plus loin sur l'esplanade Charles de Gaulle. Temps des vainqueurs 2022 : 2h 12' 37 pour Duncan Perrillat et 2h 56' 02 pour Anne-Sophie Lescop-Mayeur.

Près de 10 000 coureurs et coureuses sont attendus pour cette 12^e édition durant le week-end.

Parmi les nouveautés : Le 10 km Lamotte en nocturne le samedi soir. Une épreuve qui s'ajoute aux cinq autres formats de course sur deux jours (Féminine Yves



Les étudiants de l'ESC Rennes déjà très impliqués dans l'organisation de l'épreuve

« La pédagogie par les 3C : cerveau/ cœur/ corps ! »

Rocher 5 km, le Marathon, le Marathon Duo Mc Donald's et le Marathon Relais Ouest France le dimanche matin). Historiquement ouverte aux seules femmes la Marche Yves Rocher 5km en nocturne (qui devient la Marche familiale Yves Rocher) est désormais accessible au plus grand nombre : femmes, hommes et enfants.

Plus d'1 million d'arbres plantés

Née en 2012 d'une rencontre entre Daniel Jeulin président de l'Association Sportive Rennes Cap Malo, fondateur de l'épreuve et Jacques Rocher de la fondation Yves Rocher et porté par une famille d'entrepreneurs et près de 13 150 bénévoles depuis sa création, le Marathon Vert se veut fédérateur autour de valeurs qui lui sont chères : le défi sportif, la responsabilité sociale des entreprises et une démarche environnementale. Démarche concrétisée par un slogan et un engagement des coureurs : un kilomètre parcouru = un arbre planté.

En 11 ans, les participants ont ainsi permis la plantation de 1163 469 arbres en Éthiopie, en Inde, en Allemagne, au Portugal, aux Pays-Bas et en France avec une cinquantaine d'ONG partenaires.

« Depuis 30 ans, près de 420 millions d'hectares de forêts ont disparu dans le monde. Soit l'équivalent d'un terrain de football chaque seconde » rappellent Daniel Jeulin et Jacques Rocher.

www.lemarathonvert.org



Galerie Oniris

Quand Alain Clément fait chanter formes et couleurs !

Par Gwénaëlle de Carné

De la couleur et du mouvement aussi bien dans les peintures que dans les sculptures ! Et des parentés entre les deux : élan du geste, dynamisme des formes, puissance des lignes, jeu contrasté des pleins et des vides. L'œuvre d'Alain Clément se construit à partir de subtiles correspondances !

Peintures et sculptures se répondent en écho. Les peintures (huiles et gouaches) comme les aquarelles sont animées de larges et souples rubans de couleurs éclatantes, vives et contrastées : rouge, bleu, jaune, vert, ponctuées de noir et de blanc... Leurs entrelacs vivifient la toile : « *mes formes irradient et pulsent l'espace. La composition naît de leurs tensions. Elles cherchent à constituer un espace autonome et mouvant qui creuse ou gonfle le plan jusqu'à la sculpture* », souligne Alain Clément. Ces « formes-couleurs » s'imposent au regard tant le geste est ample, généreux et expressif ! Parfois, les courbes laissent place à des compositions plus géométriques.



Alain Clément, sculpture en acier peint 17 D2S, 2017 29x78x20



De la peinture à la sculpture du plan au volume

Depuis vingt-cinq ans, Alain Clément traduit ses peintures en volumes : sculptures en acier peint de couleurs vives, reliefs muraux, bois découpés et assemblés, toujours précédés par des gouaches sur papier exécutées au crayon et rehaussées des trois couleurs primaires. Le dessin préparatoire est une étape essentielle dans le travail de création d'Alain Clément. Ce qui était inscrit dans le plan devient volume dans l'espace, dans une orchestration parfaitement rythmée ! La frontalité affirmée dans les reliefs muraux, est rompue, dans les sculptures, par les découpes et le pliage des plaques en acier qui s'ouvrent et se referment dans une suite inlassable de variations. Certaines sculptures s'apparentent à des calligraphies en relief, tracées d'un seul trait avec des pleins et des déliés.

Chaque composition est méditée et profondément ressentie : « *le geste de l'écriture prend en charge la constitution de l'espace* ». C'est le dessin qui détermine les lignes de découpe. Quant à la couleur, éclatante, elle participe, par sa vivacité, au dynamisme des formes.

Un chorégraphe

Alain Clément orchestre ses sculptures et ses peintures tel un chorégraphe, avec de grands élans, des pauses dans le mouvement et des respirations. Il joue de tous les rythmes avec un sens aigu de l'harmonie et de l'équilibre ! À chaque nouvelle exposition, la huitième depuis 1993 à la Galerie Oniris, Alain Clément se renouvelle dans la manière de faire chanter, de faire vibrer formes et couleurs, sur un ton joyeux !

Galerie Oniris, 38 rue d'Antrain, 35700 Rennes.

Tél. 02 99 36 46 06 et 06 71 633 633.

galerie@oniris.art & www.oniris.art

Du mardi au samedi de 14h à 19h. Accueil le matin sur demande
Exposition du 10 février au samedi 18 mars 2023 de 14h à 19h.
Alain Clément sera présent à la galerie ce dernier jour.



Alain Clément, gouache sur papier, 220CS2A, 2022, 19,5x28,8cm

Littérature L'Ouest Hurlant fait son retour

Par Suzanne Bruneau

Le festival des cultures de l'imaginaire revient à **Rennes** les 29 et 30 avril pour sa 2^e édition.

littéraire du festival; Lionel Davoust, auteur et formateur; Stéphanie le Cam, directrice de la Ligue des auteurs professionnels et juriste; Elisa Huot, agente littéraire.

Pour plus d'informations, <https://ouest-hurlant.com>

Les aficionados des littératures de l'imaginaire, dont les trois branches principales sont la science-fiction, le fantastique et la fantasy, apprécieront. Les organisateurs de L'Ouest Hurlant viennent de révéler les dates de la deuxième édition du festival dédié à l'imaginaire, les 29 et 30 avril. L'an passé, ils étaient près de 2000 à se rassembler autour de ce festival unique en son genre à Rennes. Cette année, les festivaliers auront rendez-vous à La Paillette, MJC et théâtre, qui borde le parc Saint-Cyr. La romancière et poétesse Ketty Steward est la marraine de l'édition, et David Bry, romancier de fantasy, d'anticipation et d'uchronie, en est le parrain.



David Bry



Ketty Steward

Au programme de cet événement dont l'accès est gratuit, des tables rondes, des rencontres avec des auteurs, des animations et d'autres surprises.

L'Ouest Hurlant a également dévoilé l'affiche de son édition 2023, réalisée par l'illustratrice Solenn Deléon.

Nouveauté, L'Ouest Hurlant propose une journée de professionnalisation la veille du festival, le 28 avril. 12 auteurs en voie de professionnalisation pourront assister à 4 masterclass animées par des professionnels de l'édition : Betty Piccoli, autrice et directrice



ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, « 7 JOURS » a été désigné pour la diffusion de ces insertions pour tout le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2023 par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2022 prescrite par le Code civil, le Code de procédure pénale, le Code du commerce et par les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats. En application de l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, du ministère de la culture et de la communication, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0,183 euro (HT) pour l'année 2023 en Ille-et-Vilaine. A compter du 1^{er} janvier 2023, selon l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 19 décembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, tous les « avis de constitution » de sociétés seront soumis au forfait selon leur forme juridique, ainsi que les dissolutions avec liquidation des sociétés civiles et commerciales, les clôtures de liquidation des sociétés civiles et commerciales, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives. Le tarif des annonces légales relatives au changement de nom patronymique pour motif légitime tel que régi par l'article 61 du code civil est fixé à 56 euros HT. Les tarifs sont réduits de 50 % pour les annonces faites par les personnes dans le cadre du transfert universel du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel prévues par les articles L. 526-27 et D. 526-30 du code de commerce. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

AVIS

AVIS POUR LA PASSATION DES MARCHÉS

répondant à un besoin estimé entre 90 000 € HT et les seuils de procédures formalisées version du 26.07.2021 - arrêté NOR : ECOM2122325A

RENOVATION DU BATIMENT DE L'ECOLE NOTRE-DAME POUR LA CREATION D'UN TIERS-LIEU

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE SAINT-SULIAC

SIRET : 21350314700018

Ville : SAINT-SULIAC Code postal : 35430

Groupement de commande : Oui

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de consultation

Lien URL vers le profil acheteur : Lien vers le profil d'acheteur (si « Lien URL vers le

profil d'acheteur » a été coché) : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : BIANCO Pascal

Adresse mail du contact : mairie@

N° téléphone du contact : 02 99 58 41 98

Section 3 : Procédures

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation

- aptitude à exercer l'activité professionnelle : conditions / moyens de preuve : OUI

- capacité économique et financière : conditions / moyens de preuve : OUI

- capacités techniques et professionnelles : conditions / moyens de preuve : OUI

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : Jeudi 6 Avril 2023 14H

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Non

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : RENOVATION DU BATIMENT DE L'ECOLE NOTRE-DAME

POUR LA CREATION D'UN TIERS-LIEU

Code CPV principal : 45210000-02

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : REALISATION D'UN TIERS-LIEU : RENOVATION

DE L'ESPACE NOTRE DAME

Lieu principal d'exécution du marché : SAINT-SULIAC

La consultation comporte des tranches : Oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché (Si marché alloti, préciser pour chaque lot dans la description) : Non

Section 5 : Lots

Marché alloti : Oui

LOT 02 - Gros-oeuvre, Terrassement

LOT 03 - Charpente

LOT 04 - Couverture

LOT 05 - Menuiseries Extérieures

LOT 06 - Menuiseries Intérieures

LOT 07 - Cloisons, Doublage

LOT 08 - Isolation Biosourcée

LOT 09 - Peinture

LOT 10 - Carrelage, faïence

LOT 11 - CVC, Plomberie

LOT 12 - CFO, CFA

LOT 13 - Ascenseur

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire (*) : Oui

Une visite sur site est obligatoire pour l'ensemble des lots.

Les visites seront effectuées sur rendez-vous (en mairie au 02 99 58 41 98)

Les candidats se rendront directement sur site.

Le certificat de visite sera délivré sur place par la personne accueillant les candidats.

Le certificat de visite signé devra impérativement être joint à l'offre du candidat.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

La non réalisation de cette formalité entraînera le rejet automatique de l'offre.

L237J0225

ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, est prescrite, à la demande du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison entre la RD 92 et la RD 93 sur les communes de Janzé et d'Amanlis et à la cessibilité des terrains nécessaires.

Ce projet consiste en la création d'un barreau routier en vue de l'extension de la ZA du Bois Tellay sur les communes de Janzé et d'Amanlis.

L'enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs, du lundi 03 avril 2023 (8h30) au mercredi 3 mai 2023 (17h00).

Le dossier d'enquête publique est consultable gratuitement pendant toute la durée de l'enquête

- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (www.ille-et-vilaine.gouv.fr) ;

- en mairie de Janzé (Place de l'Hôtel de Ville - 35150 Janzé), aux heures suivantes :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;

les mardi de 9h à 12h et de 15h à 17h;

les samedi de 9h à 12h.

- en mairie d'Amanlis (1 place Centrale - 35150 Amanlis), aux heures suivantes du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 ;

- sur un poste informatique, mis à disposition

- à la préfecture d'Ille-et-Vilaine (81 bd d'Armorique, 35026 Rennes cedex 9) du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00 (sur rendez-vous : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires est consultable gratuitement en mairies de Janzé et d'Amanlis

Monsieur Bernard PRAT, ingénieur à la retraite, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. Il sera présent à la mairie siège, Janzé, pour recevoir en personne les observations et propositions du public

- le vendredi 14 avril 2023 de 14h à 16h30 ;

- le mercredi 3 mai 2023 de 14h30 à 17h.

Il sera également présent à la mairie d'Amanlis :

- le lundi 3 avril 2023 de 8h30 à 11h ;

- le vendredi 21 avril 2023 de 9h30 à 11h30.

Des observations sur l'utilité publique de l'opération et sur la limite des biens à exproprier peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- aux mairies de Janzé et d'Amanlis, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ;

- par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur :

pour la DUP, adressé à la commune de Janzé ;

pour l'enquête parcellaire, adressé à la commune de Janzé ou à la commune d'Amanlis ;

par courriel, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr (en objet du courriel DUP + Parcellaire RD 92-93 JANZE AMANLIS).

Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de Janzé et d'Amanlis ainsi que dans toutes les communes sur le territoire desquelles l'opération doit avoir lieu, et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en demander communication. Ces documents seront également mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'utilité publique formalisée par un arrêté préfectoral ou un refus.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L.311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rennes, le 23 février 2023

Pour le préfet,

Le secrétaire général, Paul-Marie CLAUDON

L237J02100

ABONNEZ-VOUS !
annoncelegale@7jours.fr

TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

KYC infogreffe

La connaissance client authentique

Un outil de surveillance dédié à la connaissance du client basé sur les documents officiels et certifiés par les greffiers des tribunaux de commerce.



Lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme



Fraude et compliance



Gestion du risque client

KYC.INFOGREFFE.FR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES

(Dépôt du 27 février 2023)

SARL PELE, 40 Place du Colombier, Centre Commercial le Colombia, 35000 Rennes, RCS RENNES 493 455 414, RM 493 455 414. Bar, restaurant. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501536708624-2022J00222

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 03 février 2023)

GIDOUIN Dominique Pierrick Yvon, 7 Rue de la Mairie, 35250 Saint-Médard-Sur-Ille, RCS RENNES 316 439 686. Restauration Traditionnelle.

13501536390462-2003A00392

(Jugement du 05 février 2023)

SARL ML PARTICIPATIONS, 54 Rue de Rennes, Centre Commercial du Grosset, 35360 Montauban-de-Bretagne, RCS RENNES 791 856 743. Holding.

13501536370047-2019J00352

ARRÊT PLAN DE SAUVEGARDE

(Jugement du 15 février 2022)

SARL GUYOMARD, 7 Rue Jean Mermoz, 35170 Bruz, RCS RENNES 484 575 998. Agence de voyages. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 120 mois nommant Commissaire à l'exécution du plan SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes.

13501536457984-2021J00139

ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 22 février 2023)

SAS VICALMA, 121 Rue de Vern, 35200 Rennes, RCS RENNES 909 465 742. Bar, restauration. Arrêtant le plan de redressement, durée du plan 6 mois, nomme commissaire à l'exécution du plan SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes.

13501536708638-2022J00243

FAILLITE PERSONNELLE

(Jugement du 07 février 2023)

SAS PBDR INVEST, 22 Rue de la Rigourdière, Centre d'Affaires Alizés, 35510 Cesson Sevigne, RCS RENNES 792 410 979. Marchand de biens. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Patrick DENIS pour une durée de 5 ans.

13501536708626-2020J00058

SARL ROAZHON URGENCES, 11 Rue de la Motte, 35770 Vern-Sur-Seiche, RCS RENNES 813 145 174, RM 813 145 174. Transport sanitaire terrestre, notamment par véhicule sanitaire Léger. taxi. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de M. Alex Gilbert MARTIN pour une durée de 15 ans.

13501536708632-2022J00117

SAS LE BRETON CONSTRUCTIONS, 2 Avenue du Canada, 35200 Rennes, RCS RENNES 882 794 324, RM 882 794 324. Bâtiment gros oeuvre second oeuvre. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de M. Mickail ALTEMEL pour une durée de 15 ans.

13501536708635-2022J00053

INTERDICTION DE GERER

(Jugement du 07 février 2023)

SAS SERVICE 2 PROS, 7 Rue du Grand Beauvais, 35600 Redon, RCS RENNES 810 932 657. Organisation d'événements. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de M. Mickael BOTHAMY pour une durée de 5 ans.

13501536708629-2018J00419

MODIFICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 15 février 2023)

SARL FAUBOURG SAINT GERMAIN, 8 Rue Édith Cavell, 35000 Rennes, RCS RENNES 534 531 637. Achat, vente au détail, importation, exportation de tous articles de vêtements, d'habillement, chapellerie, chaussures, accessoires et maroquinerie. Jugement modifiant le plan de redressement : autorise la cession du fonds de commerce de l'EURL FAUBOURG SAINT GERMAIN.

13501536457987-2013J00391

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL

Jugement du 22 février 2023 - Arrêt du plan de redressement

SARL NINO TRANSPORTS, 27 Rue Pierre de Coubertin, Loiron, 53320 Loiron-Ruillé, RCS LAVAL 531 869 899. Transports routiers de fret de proximité. Jugement du tribunal de commerce de Laval en date du 22 Février 2023 arrêtant le plan de redressement, durée du plan 9 ANS nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL SLEMJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Guillaume LEMERCIER 7, rue de Paradis - 53000 Laval.

13501536533173-2022B00438

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT MALO

Jugement du 21 février 2023

Conversion redressement judiciaire en liquidation judiciaire

SARL TPA-INDUSTRIE, Lieu-Dit la Grande Pièce, 35350 la Gouesnière, RCS ST MALO 804 728 558. Réparation de machines et équipements mécaniques. Jugement du tribunal de commerce de Saint-Malo en date du 21 Février 2023 prononçant la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire - désignant liquidateur SAS DAVID - GOIC et ASSOCIÉS prise en la personne de Me DAVID Daniel 60, avenue de la Fontaine au Bonhomme - Résidence le Clos Fontaine - Bât B - 35400 Saint-Malo.

13501536430928-2020B01492

COUR D'APPEL DE RENNES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES

Par jugement en date du 27 Février 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a

- prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire simplifiée pour insuffisance d'actif de : **Jean-Charles Léon**, Nicolas ROBERT, architecte, n° SIREN 521 699 694 00019, dont l'activité se situait 2 rue Saint Guillaume 35000 RENNES

- Dit que les créanciers recouvreront leur droit de poursuite individuelle uniquement dans les conditions prévues par l'article L643-11 du code de commerce.

L237J02263

Par jugement en date du 27 Février 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a

- prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de la **SCOPARL** : 1012LA ARCHITECTURE, activité d'architecture, identifiée au RCS de RENNES sous le n° 788 552 420 - 2 rue Lenée 35000 RENNES

- Dit que les créanciers recouvreront leur droit de poursuite individuelle uniquement dans les conditions prévues par l'article L643-11 du code de commerce.

L237J02264

SERVICE DE RELECTURE

ASSURÉ

ATTESTATION DE PARUTION
IMMÉDIATE

SELARL BAZILLE - TESSIER - PRENEUX
Tél : 02.99.79.52.33 - Fax : 02.99.79.07.31
E mail : avocats@rennes-alter-a.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Article R.322-31 du Code des Procédures Civiles d'Exécution
ADJUDICATION - VENTE FORCEE

LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 10H00

A l'audience des Saisies Immobilières du
Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES
Cité Judiciaire 7 rue Pierre Abelard 35031 RENNES CEDEX
Le ministère d'Avocat inscrit au Barreau de RENNES est obligatoire pour enchérir.

A LA REQUETE DE :

La partie poursuivante est la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE-ETVILAINE, Société Coopérative à capital variable, établissement de crédit, Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 057, immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 775 590 847, dont le siège social est 4 rue Louis Braille, Saint-Jacques-De-La-Lande, CS 64017, 35040 RENNES CEDEX, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Alexandre TESSIER, SELARL BAZILLE TESSIER PRENEUX, Avocat au Barreau de RENNES, y demeurant 9 rue de la Monnaie, 35000 RENNES chez qui domicile est élu,

Il sera procédé à la vente forcée par adjudication aux enchères publiques devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES - Cité Judiciaire - 7 rue Pierre Abelard 35031 RENNES CEDEX, d'un immeuble situé à :

COMMUNE DE GUIPRY-MESSAC (35480) - BOEVRES

Les biens et droits consistant en :

UNE MAISON D'HABITATION

située dans un lieudit à quelques kilomètres du bourg de GUIPRY-MESSAC, en parpaings sous enduit, couverte en ardoises, année de construction 2012-2013, comprenant :

- Rez-de-chaussée : Garage, Entrée-couloir, Cuisine, Séjour, Chambre 1, Salle d'eau, Buanderie
- Étage : Palière, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4, Salle d'eau, Chambre 5, Salle d'eau-dressing

Il est précisé que pour le rez-de-chaussée, l'ensemble du chauffage est un chauffage par le sol avec pompe à chaleur mixte.

Il est précisé que concernant l'ensemble de l'étage, les pièces sont mansardées. Le chauffage ainsi que la production d'eau chaude sont effectués par une pompe à chaleur air/eau de marque «AJ TECH».

Figurant au cadastre de la manière suivante :

Section : ZD
N° : 0087
Adresse : BOEVRES
Surface : 0ha 09a 01ca

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Sur l'occupation du bien : IMMEUBLE LIBRE D'OCCUPATION

Sur la mise à prix de :

75 000 € (SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS)

outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES.

Qui sera adjugé le :

JEUDI 13 AVRIL 2023 À 10 HEURES

(LE JEUDI TREIZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS A DIX HEURES)

Par devant le Juge de l'Exécution Du Tribunal Judiciaire de RENNES Cité Judiciaire - 7 rue Pierre Abelard 35031 RENNES CEDEX

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire de RENNES.

Les enchères sont de 200,00 € minimum.

La vente a lieu en vertu d'un jugement d'orientation rendu le 19 janvier 2023 par Madame le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES, lequel ordonne la vente forcée du bien immobilier ci-dessus décrit, par adjudication judiciaire par devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES.

Le Cahier des conditions de vente peut être consulté :

- au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES, siégeant Cité Judiciaire 7 rue Pierre Abelard 35031 RENNES CEDEX

- au Cabinet de Me Alexandre TESSIER, SELARL BAZILLE TESSIER PRENEUX, Avocat au Barreau de RENNES, y demeurant 9 rue de la Monnaie, 35000 RENNES

Une visite sera organisée par la SELARL NEDELLEC - LE BOURHIS - LETEXIER - VETIER - ROUBY, Commissaires de Justice à RENNES, le jeudi 23 mars 2023 de 14h00 à 15h00.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

- Cabinet de Me Alexandre TESSIER, SELARL BAZILLE TESSIER PRENEUX, Avocat au Barreau de RENNES, y demeurant 9 rue de la Monnaie, 35000 RENNES
- Ou au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES.

L237J02081

SELARL BAZILLE - TESSIER - PRENEUX
Tél : 02.99.79.52.33 - Fax : 02.99.79.07.31
E mail : avocats@rennes-alter-a.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Article R.322-31 du Code des Procédures Civiles d'Exécution

ADJUDICATION VENTE FORCEE

LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 10H00

A l'audience des Saisies Immobilières du
Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES
Cité Judiciaire 7 rue Pierre Abelard 35031 RENNES CEDEX
Le ministère d'Avocat inscrit au Barreau de RENNES est obligatoire pour enchérir.

A LA REQUETE DE :

La partie poursuivante est la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE-ETVILAINE, Société Coopérative à capital variable, établissement de crédit, Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 057, immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 775 590 847, dont le siège social est 4 rue Louis Braille, Saint-Jacques-De-La-Lande, CS 64017, 35040 RENNES CEDEX, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Alexandre TESSIER, SELARL BAZILLE TESSIER PRENEUX, Avocat au Barreau de RENNES, y demeurant 9 rue de la Monnaie, 35000 RENNES chez qui domicile est élu,

Il sera procédé à la vente forcée par adjudication aux enchères publiques devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES - Cité Judiciaire - 7 rue Pierre Abelard 35031 RENNES CEDEX, d'un immeuble situé à :

COMMUNE DE RENNES (35000)

146 B rue de Vern
Lots de copropriété n° 18 et 31

Les biens et droits consistant en :

LOT N°31

UN APPARTEMENT

situé dans une copropriété au 1^{er} étage sous le numéro 22 de l'immeuble, comprenant : Entrée, Salle d'eau, W.C., Séjour, Cuisine, Chambre 1, Chambre 2.

LOT N°18

UN GARAGE

situé au sous-sol du bâtiment et portant le n°18 comprenant : Porte métallique basculante, Murs et sol béton et parpaings brut.

Figurant au cadastre de la manière suivante :

Section : CR
N° : 1095
Adresse : Rue de Vern
Surface : 33a 10ca

L'ensemble immobilier sus-désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et d'un règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard BAGOT, Notaire à RENNES, le 20 juillet 1988, publié au Bureau des Hypothèques de RENNES I le 28 septembre 1988, volume 7313, numéro 26. Ledit règlement de copropriété a été modifié aux termes d'un acte reçu par Maître PERRAULT, Notaire à RENNES, le 24 mai 1991, publié au Bureau des Hypothèques de RENNES I le 21 juin 1991, volume 1991P, numéro 4704.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Sur l'occupation du bien : IMMEUBLE OCCUPE

Sur la mise à prix de :

90 000 € (QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS)

outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES.

Qui sera adjugé le :

JEUDI 13 AVRIL 2023 À 10 HEURES

(LE JEUDI TREIZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS A DIX HEURES)

Par devant le Juge de l'Exécution Du Tribunal Judiciaire de RENNES Cité Judiciaire - 7 rue Pierre Abelard 35031 RENNES CEDEX

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire de RENNES.

Les enchères sont de 200,00 € minimum.

La vente a lieu en vertu d'un jugement d'orientation rendu le 19 janvier 2023 par Madame le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES, lequel ordonne la vente forcée du bien immobilier ci-dessus décrit, par adjudication judiciaire par devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES.

Le Cahier des conditions de vente peut être consulté :

- au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES, siégeant Cité Judiciaire 7 rue Pierre Abelard 35031 RENNES CEDEX

- au Cabinet de Me Alexandre TESSIER, SELARL BAZILLE TESSIER PRENEUX, Avocat au Barreau de RENNES, y demeurant 9 rue de la Monnaie, 35000 RENNES

Une visite sera organisée par la SELARL NEDELLEC - LE BOURHIS - LETEXIER - VETIER - ROUBY, Commissaires de Justice à RENNES, le vendredi 24 mars 2023 de 14h00 à 15h00.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

- Cabinet de Me Alexandre TESSIER, SELARL BAZILLE TESSIER PRENEUX, Avocat au Barreau de RENNES, y demeurant 9 rue de la Monnaie, 35000 RENNES
- Ou au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES.

L237J02087

RCU SOLUTIONS

Création de la SASU : RCU SOLUTIONS.
Siège : 5 Allée de la Grande Treille - Bureau 3 35200 RENNES. Capital : 1000 €. Objet : Etude de conception de réseaux fluides. Pose de réseaux fluides. Participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe Président : Kevin RUNGASAMY, 13 Rue Anne de Bretagne 35390 LA DOMINELAIS. Durée : 99 ans au rcs de RENNES. Tout associé a accès aux assemblées. Chaque action égale à une voix. Cessions libres.

L237J01270



JP TRANSACTIONS

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 23 la gombais 35310 MORDELLES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MORDELLES du 14/02/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : JP TRANSACTIONS.
Siège : 23 la gombais, 35310 MORDELLES.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 5 000 euros.
Objet : L'activité de marchands de bien, à savoir notamment l'achat d'immeubles, de biens immobiliers, de terrains, de droits immobiliers ou de fonds de commerce en vue de leur revente en totalité ou par lots, avec ou sans rénovation préalable

- Toutes opérations de lotissement et promotions immobilières, ainsi que toutes activités et prestations de services, annexes ou connexes pouvant se rattacher à l'objet social

- L'acquisition en pleine propriété ou en nue-propriété, la construction, la propriété,

l'administration, et la gestion, l'exploitation directement ou par bail, la location ou autrement de tous immeubles, biens immobiliers, terrains, droits immobiliers ou fonds de commerce.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jérôme PHILIPPE, demeurant 23 La Gombais 35310 MORDELLES.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

POUR AVIS
Le Président

L237J01785

Objet social : La prise de participation à toutes Entreprises et à toutes Sociétés créées ou à créer, par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit directe ou indirecte, majoritaire ou non dans toutes les Sociétés françaises ou étrangères, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ou un objet différent quel que soit leur activité. La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit et notamment et d'une façon non limitative par voie d'acquisition, de création, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion. L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la Gérance, la gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine quel que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale. Toutes activités d'apporteur d'affaires et de mise en relation, et la réalisation de prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics comme privés. A titre accessoire, la réalisation et la vente de dessins, peintures, aquarelles et toutes créations artistiques.

Siège social : 26 l'hôtel Hamon, 35137 BEDEE

Capital : 510 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES

Président : M. LEFEVRE Tristan, demeurant 26 l'hôtel Hamon, 35137 BEDEE
Admission aux assemblées et droits de votes : Dans les conditions légales et statutaires.

Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

L237J01882



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES

Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CEDEX 2

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte en date du 21 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile
Dénomination : **AS HOLDING**
Capital : 1.000 € divisé en 1.000 parts sociales de 1 € chacune

Siège social : 1, Lieu-dit Le Gravier 35600 SAINTE-MARIE

Objet : la prise de participation sous toutes formes, soit par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens et valeurs mobilières, dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, ainsi que la prise de contrôle sous toutes ses formes ; la gestion de ces divers investissements et participations et toutes opérations permettant le développement et le maintien de l'objet social ; l'animation effective des sociétés du groupe en participant à la conduite de la politique financière, commerciale, administrative et fiscale, et au contrôle des sociétés filiales ; et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation à condition d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S. de RENNES

Gérance : sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée, Madame Alison SIMON demeurant à REDON (35600) au 15 B, rue du Chêne Milan et Monsieur David SIMON demeurant à SAINTE-MARIE (35600) au 1, Lieu-dit Le Gravier.

Cession des parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'après agrément préalable du cessionnaire proposé par les associés se prononçant dans les conditions prévues à l'article 26 des statuts pour les décisions extraordinaires, l'associé cédant prenant part au vote.

Pour avis, la gérance.

L237J02070



ASTRE

Société d'Avocats
5 Rue Louis Jacques Daguerre
Immeuble Matière Grise, CS 50806
35208 RENNES Cedex 2

« HOLDING ELVAGAVI »

Société Civile au capital de 600 600 €
Siège social : 6 Rue du Tertre
35250 CHEVAIGNE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date des 15 et 18 janvier 2023, il a été constitué une Société civile « HOLDING ELVAGAVI », dont le siège social est situé 6 Rue du Tertre, 35250 CHEVAIGNE, d'une durée de 99 ans, au capital social de 600 600 Euros constitué uniquement d'apports en nature et ayant pour objet la souscription, l'acquisition, la propriété et la gestion de participations majoritaires ou minoritaires dans toutes sociétés ou groupements quelconques ; l'exercice de toutes activités entrant dans le cadre de l'objet des sociétés financières ou holdings ; l'acquisition, la réception comme apports, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, tous droits et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ; la constitution de toute sûreté réelle sur les actifs sociaux ; dont les Gérants sont M. Laurent FAUTRAT demeurant 6 Rue du Tertre, 35250 CHEVAIGNE et Mme Valérie PIEAU épouse FAUTRAT demeurant 6 Rue du Tertre, 35250 CHEVAIGNE.

Clauses relatives aux cessions de parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux, en pleine propriété, usufruit ou nue-propriété, y compris entre associés, qu'avec l'autorisation préalable d'une décision collective extraordinaire des associés, l'associé cédant participant au vote.

Pour Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Pour avis

L237J02080

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me François-Eric PAULET, notaire à RENNES, il a été constitué la société présentant les caractéristiques ci-après :

- Forme : Société unipersonnelle à responsabilité limitée

- Dénomination : « **EnoMIS** »

- Objet : L'activité de gestion patrimoniale pour le compte de ses associés, l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

L'organisation en vue d'en faciliter la gestion et la transmission, afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, du patrimoine immobilier familial des associés.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement.

- Siège : 27 Rue de Saint Laurent à RENNES.

- Durée : 99 ans.

- Capital social : 500,00 euros.

- Gérance : Monsieur Mickaël COTTIN demeurant à RENNES (35000), 27 Rue de Saint Laurent.

- Clauses d'agrément pour les cessions de parts entre vifs et les mutations par décès.

La société sera immatriculée dans le ressort du greffe de tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis,
Le dirigeant.

L237J02084



Aux termes d'un ASSP en date du 24/02/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MEWICK

Objet social : La prise de participation à toutes Entreprises et à toutes Sociétés créées ou à créer, par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit directe ou indirecte, majoritaire ou non dans toutes les Sociétés françaises ou étrangères, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ou un objet différent quel que soit leur activité.

La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit et notamment et d'une façon non limitative par voie d'acquisition, de création, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion. L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la Gérance, la gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine quel que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale. Toutes activités d'apporteur d'affaires et de mise en relation, et la réalisation de prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics comme privés.

Siège social : 22 Rue du Pré de la Lyre, 35850 GEVEZE

Capital : 200 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES

Président : M. LEFEVRE Julien, demeurant 22 Rue du Pré de la Lyre, 35850 GEVEZE

Admission aux assemblées et droits de votes : Dans les conditions légales et statutaires.

Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

L237J02088

LH INVEST
Société civile immobilière

au capital de 1 000 euros

Siège social :

12, route de Chavagne
35310 MORDELLES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LE RHEU du 24 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : LH INVEST

Siège social : 12, route de Chavagne, 35310 MORDELLES

Objet social : L'acquisition, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, ainsi que la vente de tous immeubles et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Pierre-Antoine HUET demeurant 12, route de Chavagne, 35310 MORDELLES

Clauses relatives aux cessions de parts :

agrément requis dans tous les cas sauf cessions ascendants, descendants, et conjoints

agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis, La Gérance

L237J02130



CONSTITUTIONS



**GUILLOTIN - LE BASTARD
& ASSOCIÉS**
Conseil et contentieux
AVOCATS
www.guillot-lebastard.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à RENNES du 17 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : TLSERVICES
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique

Siège social : 3 Allée du Maine, 35135 CHANTEPIE

Objet social :

- la prise de participation ou d'intérêt, directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entités juridiques, entreprises civiles ou commerciales,

- l'acquisition, la détention, l'administration et la cession de ces participations,

- la réalisation de toutes prestations de services, d'études, de conseils et d'assistance au profit de ces sociétés et entreprises, dans les domaines administratifs, juridiques, comptables, informatiques, immobiliers et financiers ;

- la participation active à la gestion des sociétés, directement ou indirectement contrôlée par la société, ainsi que toutes sociétés dans laquelle elle détient des participations, notamment par :

. l'animation effective de ces sociétés en déterminant la vision globale, la politique, et le fonctionnement du groupe formé par ces dernières et en définissant les activités de ces structures,

. le pilotage de la stratégie du groupe, la coordination des différentes actions et la conduite de son développement,

. la prise de décision et d'orientation en matière commerciale, industrielle, financière, administrative, juridique,

. la gestion des actifs financiers et immobiliers des différentes entités du groupe,

. la recherche de solutions permettant la réalisation d'économie d'échelle et l'amélioration de la rentabilité et de la performance globale de l'ensemble des entités par des professions dédiés,

. la mobilisation des moyens humains, financiers, techniques spécifiques pour y parvenir,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 20 000 Euros

Gérance : M. Thierry LE TYRANT demeurant 3 Allée du Maine, 35135 CHANTEPIE assure la gérance sans limitation de durée.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES

La Gérance

L237J02135



HERMINE MENUISERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 Allée George Sand
35410 NOUVOITOU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NOUVOITOU (35410) du 16/02/2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle (EURL)

Dénomination sociale : HERMINE MENUISERIE

Siège social : 2 Allée George Sand, 35410 NOUVOITOU

Objet social : Toutes activités de menuiserie générale, la fourniture, la pose



NOUVEAU DOBLO

MARTENAT BRETAGNE

1 Rue Hélène Boucher - 35170 Bruz - 02 99 52 61 13

7 rue de Kergoustard - 56300 Saint-Thuriau - 02 97 39 39 01

14 rue du Breil - 35135 Chantepie - 02 99 81 79 28

de tous types de menuiseries intérieures et extérieures ; Toutes activités d'agencement intérieurs (en ce compris pose de cuisines en sous-traitance), pose de parquets, placards, cuisine, terrasses.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Fabien THÉBAULT, demeurant 2 Allée George Sand 35410 NOUVOITOU, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis
La Gérance

L237J02148



CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22/02/2023, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CABINET INFIRMIER DU MEU

Objet social : La mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel, et généralement, toutes opérations destinées à concourir directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Siège social : 1 Boulevard Villebois Mareuil, 35160 MONTFORT SUR MEU

Capital : 900 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES

Co-gérance : Mme OLLIVIER SIMON Isabelle, demeurant 4 Allée des Acacias, 35160 MONTFORT SUR MEU et Mme PHILIPPE Marina, demeurant 10bis Rue du Presbytère, 35160 MONTEFIL et Mme TRAVERS Sylvie, demeurant La

Peuvenais, 35160 TALENSAC

Clause d'agrément : L'agrément est obtenu par décision des associés prise à l'unanimité.

L237J02157



UNAGI

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue de Gerhoui
ZA du Chêne Vert
35650 LE RHEU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LE RHEU du 24 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : UNAGI

Siège : Rue de Gerhoui - ZA du Chêne Vert, 35650 LE RHEU

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000,00 euros

Objet : - toutes activités de holding, de prise de participation par tous moyens et de quelque manière que ce soit (souscription au capital, augmentation de capital social, acquisition de titres etc.) dans toutes sociétés ou entreprises quel qu'en soit l'objet ou l'activité et de quelque forme qu'elles soient;

- toutes activités de prestations de services et de conseils en tout domaine au profit de toutes entreprises, constitués ou à constituer, de quelque forme et de quelque objet que ce soit;

- l'animation de sociétés ou de groupe de sociétés de quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit;

- la gestion de trésorerie intra groupe, de portefeuille de titres;

- l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Yohan MENARD, demeurant

16 rue Marie Marvingt, 35650 LE RHEU

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

POUR AVIS, Le Président

L237J02161

Par acte sous seings privés en date du 25/02/2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : **Groupe LTN**

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle

CAPITAL : 76.500 euros

SIÈGE : 4, Allée du Patis - 35310 MORDELLES

OBJET : La prise de participation dans toutes sociétés civiles, artisanales, commerciales, agricoles ou à prépondérance immobilière ; l'acquisition, la souscription et la gestion de tous titres de sociétés ;

Toute participations dans les affaires de même nature ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-énoncé et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation ou autrement ;

L'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation, l'accomplissement de toutes prestations de services au profit des entreprises ou entités dans lesquelles elle détient une participation ;

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

DURÉE : 99 années

PRÉSIDENT : M. Ludovic TOSTIVINT demeurant 4 Allée du Patis 35310 MORDELLES sans limitation de durée.

IMMATRICULATION au RCS de RENNES. Pour avis.

L237J02169

CONSTITUTIONS



Aux termes d'un ASSP en date du 24/01/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : JADEN KEBAB
Objet social : Toute activité de restauration rapide et de restauration ambulante,

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : La Picardière, 35580 SAINT SENOUX
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES
Président : M. SEBDOUN Giovanni, demeurant La Picardière, 35580 SAINT SENOUX
Admission aux assemblées et droits de votes : Dans les conditions légales et statutaires.
Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

L237J02172

Avis est donné de la constitution, par acte SSP en date du 27 février 2023, d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **LOOPTIQUE**
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Siège social : 6 rue de Rennes - 35590 L'HERMITAGE

Objet social : La création, l'acquisition, l'exploitation, la location, la prise en location-gérance, la vente de tous fonds de commerce d'opticien-lunetier ; Le conseil, l'achat, la vente de tous appareils d'optique, de lunetterie, de lentilles, d'acoustique, la vente de produits et accessoires se rattachant à ces activités ; La réparation desdits matériels ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 ans.
Capital social : 5.000 euros, par apport en numéraire.
Gérance : Madame Camille PALLIER -GANCHE, sise 9 rue de la Berthelotière 35160 BRETEIL, sans limitation de durée.
RCS RENNES.
Pour avis.

L237J02176

CABINET VAZEL ET ASSOCIÉS
Société d'Avocat
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES



Avis est donné de la constitution de la société par actions simplifiée UTE BLOUIN CONSEIL en date du 24 février 2023 à Rennes.

Siège social : RENNES (Ille-et-Vilaine)

- 5 rue Liothaud ; objet : la société a pour objet, en France et dans tous pays : le conseil et l'accompagnement des entreprises dans le management, le coaching à destination des cadres et des dirigeants, la formation dans ces domaines ; capital : 10 000 Euros ; durée : 99 ans.

Président : Madame Ute BLOUIN, née BISCHOFF, associée unique, demeurant à Rennes (35000) - 5 rue Liothaud.

Admission aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer - Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix - Clauses restreignant la libre disposition des actions : droit de préemption des associés et agrément des cessions d'actions par cession collective des associés.

RCS RENNES
Pour avis

L237J02205

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **FB COURTAGE CONSEIL PATRIMOINE** ;
Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée à associé unique ;
Siège social : 10, allée Emma Herland - 35000 RENNES ;

Objet social : Courtage en opérations de banque, en services de paiement, en prêts immobiliers et en assurance emprunteur ; Toutes prestations de courtage et de conseil en matière de négociation, de renégociation de prêts auprès d'établissements de crédit, de regroupement de crédits, d'assurance de crédit ;

Toutes activités de conseil en gestion de patrimoine ; Agent commercial immobilier ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée de la société : 99 ans ;
Capital social : 1.000 euros par apports en numéraire ;
Gérance : Fabien BOUTRELLE sis 10, allée Emma Herland - 35000 RENNES, sans limitation de durée.
RCS RENNES. Pour avis.

L237J02217



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Gévezé du 23 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS
Dénomination : Ma Borne LR
Siège : 3 rue des entrepreneurs - 35850 GEVEZE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 8 000 €

Objet : L'implantation, l'installation et le branchement de bornes électriques destinés à l'alimentation de tous véhicules La réalisation de travaux d'électricité générale, haute tension, réseaux informatiques, détection incendie, désenfumage, installation d'alarme et anti-intrusion, vidéo-surveillance, éclairage et fibre optique.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de 1 voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Inaliénabilité des actions : Les actions

sont inaliénables pendant une durée de 10 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La Société HOLDING GL, Société Civile au capital de 1 000 €, dont le siège social est 1 C rue du Clos de Devant 35850 GEVEZE, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 885 231 670, représentée par Monsieur Gabin LOISEL, Gérant.
Immatriculation : RCS RENNES.
Pour avis, le Président

L237J02222



CARROSSERIE AUBIN PRODHOMME

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 rue du Gifard
35410 DOMLOUP

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DOMLOUP du 28 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CARROSSERIE AUBIN PRODHOMME

Siège social : 6 rue du Gifard, 35410 DOMLOUP

Objet social :
- La réparation automobile débosselage, tôlerie, peinture, toutes prestations de services dédiées aux professionnels de l'automobile,
- l'entretien et la réparation de véhicules, électromécanique en automobile,
- La vente d'accessoires auto, de véhicules neufs et occasions, voiturettes, pièces, pièces agricoles, pneumatiques, service après-vente, cycles, cyclomoteurs,
- le dépannage, remorquage,
- la vente de motocycles neufs et occasions.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Didier AUBIN, demeurant La Rigauderie 35340 LIFFRE
Madame Elisabeth PRODHOMME, demeurant 16 rue Jacques Cartier 35340 LIFFRE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis
La Gérance

L237J02226



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Méloir-des-Ordes du 22 février 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : AURORE LUCAS

Siège : 6 rue Lefer 35350 SAINT-MELOIR-DES-ONDES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

- Capital : 1 000 €
- Objet : L'activité de traiteur et l'organisation de réceptions pour le compte de particuliers et/ou d'entreprises La réalisation de prestations de cuisine dites « Cheffe à domicile » - La restauration de type rapide - L'organisation d'événements à thèmes, et plus particulièrement autour de la cuisine, destiné à tout public - Le vente de produits alimentaires artisanaux, locaux - La livraison de repas à domicile.
- Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Aurore LUCAS, demeurant 6 rue Lefer 35350 SAINT-MELOIR-DES-ONDES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO.

Pour avis, la Présidente

L237J02235



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Grégoire du 23 février 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : LAUMA HOME

Siège social : 27 rue de Pacé 35760 MONTGERMONT

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société - L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Matthieu SIMONEAU, demeurant 27 rue de Pacé 35760 MONTGERMONT a été nommé gérant pour une durée illimitée

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES

Pour avis, La Gérance

L237J02236

Aux termes d'un ASSP en date du 28/02/2023, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GUEGUEN INVESTISSEMENT

Objet social : La prise de participations ou d'intérêts, directe ou indirecte. sous quelque forme que ce soit

Siège social : 14, Hameau Shirin Ebadi, 35410 DOMLOUP

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES

Gérance : M. GUÉGUEN Alan, demeurant 14, Hameau Shirin Ebadi, 35410 DOMLOUP

L237J02239

annoncelegale@7jours.fr



CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **PATRIMINVEST 23 RHÔNE ALPES** Forme : SCI Siège social : 34 rue Saint Georges, 35000 RENNES
Objet : L'acquisition de deux ensembles immobiliers situés pour le premier 188 route de la Riveraine (01360) LOYETTES et pour le second ZAC de la Picardière (01300) VIRIGNIN, la gestion et l'exploitation par location ou autrement des biens immobiliers ci-dessus désignés et, le cas échéant, l'aliénation desdits biens immobiliers
Durée de la société : 20 années
Capital social fixe : 100 euros
Cession de parts et agrément : Soumise au respect du droit préférentiel d'acquisition personnel à chaque associé et proportionnel au nombre de parts qu'il possède et au respect de la procédure d'agrément prévue dans les statuts
Gérant : SB2F GESTION PRIVEE représentée par M. Stéphane LE VAILLANT DE FOLLEVILLE, SARL, sise 34 rue Saint Georges, 35000 RENNES
La société sera immatriculée au RCS de RENNES

L237J02243

NOELTILEMATIRIS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 Rue des Silex, 35520 LA MEZIERE
RCS RENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA MEZIERE du 20/02/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique
Dénomination : NOELTILEMATIRIS
Siège : 19 Rue des Silex, 35520 LA MEZIERE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros

Objet : Location de bateaux de plaisance et de courses avec ou sans équipage, location de matériel nautique. Organisation de croisières. Organisation de sorties en mer et plongée. Organisation et promotion d'événements sportifs. Convoyage de bateaux de plaisance et de course. Achat et vente de bateaux, matériel et accessoires nautiques.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Christian BUARD, demeurant 19 Rue des Silex, 35520 LA MEZIERE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

POUR AVIS, Le Président.

L237J02252

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 février 2023, à Saint Jacques de la Lande.

Dénomination : **Selarl Mathieu BES-**

NARD.

Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.

Siège social : 9 rue des 25 Fusillés, 35136 St Jacques de la Lande.

Objet : La société a pour objet l'exercice libéral de la profession de masseur-kinésithérapeute.

Durée de la société : 60 année(s).

Capital social fixe : 5000 euros

Gérant : Monsieur Mathieu BESNARD, demeurant 7 la Boisardière, 35136 Noyal Chatillon sur Seiche

La société sera immatriculée au RCS Rennes.

Pour avis.

Le Gérant

L237J02266



Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Dénomination : SCI CO-BREST
Siège social : 2 rue du Bignon Bâtiment 3 - 35000 RENNES

Capital social : 1.000 € représentant exclusivement des apports en numéraire
Objet :

• L'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation situé à RENNES - 178 rue de Brest ;

• La réalisation de tous travaux de rénovation, d'aménagement et d'agencement en vue de la transformation dudit immeuble en résidence de co-living ;

• La location et la gestion de tout logement dépendant dudit immeuble.

Durée : 20 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérance : La société HLD, S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 141.720 € dont le siège est à RENNES - 2 rue du Bignon - Bâtiment 3 - 3ème étage, identifiée sous le numéro 389 476 102 RCS RENNES

Cession de parts :
Sont libres et non soumises à agrément toutes cessions ou transmissions de parts sociales :

- entre un associé et les membres de son groupe familial, à savoir exclusivement son conjoint, ses héritiers en ligne directe ainsi que ses frères et surs ;

- entre un associé et toute société familiale dans laquelle il détient, avec les membres de son groupe familial, au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital et des droits de vote ;

- entre une société associée et une autre société dont le capital et les droits de vote seront détenus à hauteur d'au moins soixante-quinze pour cent (75 %) par les membres du même groupe familial.

Toutes autres cessions ou transmissions doivent être préalablement autorisées par décision collective extraordinaire des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au R.C.S. de RENNES.

Pour avis

M. Julien LE DUFF

Spécialement mandaté à cet effet par les associés fondateurs

L237J02274

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : **SANTÉ HARMONIEUSE**

FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 2.000 euros

SIÈGE SOCIAL : 39 lieu-dit « Trégu » -

35380 PLELAN-LE-GRAND

OBJET : L'activité de thérapie énergétique, de naturopathie et d'aromathérapie, l'accompagnement des entreprises et des particuliers dans le domaine du développement personnel et professionnel, de façon individuelle ou groupée, l'achat et la revente de tous produits liés au domaine de la santé au naturel ;

DURÉE : 99 années

GÉRANCE : Sont nommés premiers gérants sans limitation de durée Madame Anne HOUEMONT épouse LEDARD et Monsieur Roland LEDARD demeurant ensemble 39 lieu-dit « Trégu » - 35380 PLELAN-LE-GRAND

IMMATRICULATION : au RCS de RENNES.

Pour avis,

L237J02279

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 mars 2023, à PLEUMÉLEUC.

Dénomination : **TERTRAIS.**

Forme : EURL.

Siège social : 3 rue des ruisseaux, 35137 PLEUMÉLEUC.

Objet : Tous travaux de maçonnerie générale sous quelques formes que ce soit et gros oeuvre de bâtiment, tous travaux de rénovation, la réalisation de terrasses. Toutes activités connexes et/ou complémentaires se rapportant aux activités sus mentionnées.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 10000 euros

Gérant : Monsieur Grégory TERTRAIS, demeurant 3 rue des ruisseaux, 35137 PLEUMÉLEUC

La société sera immatriculée au RCS de RENNES.

Pour avis.

L237J02285

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **GT CORP**

Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée

Siège social : 135, rue d'Antrain 35700 RENNES

Objet social : La prise de participation dans toutes sociétés civiles, artisanales, commerciales, agricoles ou à prépondérance immobilière ; l'acquisition, la souscription et la gestion de tous titres de sociétés ; Toutes participations dans les affaires de même nature ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-énoncé et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation ou autrement ; L'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation, l'accomplissement de toutes prestations de services au profit des entreprises ou entités dans lesquelles elle détient une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée de la société : 99 ans
Capital social : 500 euros, par apport en numéraire

Gérance : M. Alexandre QUINCET sis 135, rue d'Antrain - 35700 RENNES, et M. Damien MOUCHOT sis 157, bis rue de Saint-Malo - 35000 RENNES, sans limitation de durée.

RCS RENNES. Pour avis.

L237J02302

Durée de la société : 99 ans
Capital social : 500 euros, par apport en numéraire

Gérance : M. Alexandre QUINCET sis 135, rue d'Antrain - 35700 RENNES, et M. Damien MOUCHOT sis 157, bis rue de Saint-Malo - 35000 RENNES, sans limitation de durée.

RCS RENNES. Pour avis.

L237J02302

ABONNEZ-VOUS !



SCI HOUDUS

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 allée des Bruyères 35131 PONT PEAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PONT PEAN du 2 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI HOUDUS
Siège social : 16 allée des Bruyères 35131 PONT PEAN

Objet social : la construction, l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et terrains, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport ou construction) ou de financement (emprunt, crédit-bail), l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social, et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de la Société

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Emmanuel HOUDUS, né le 26 juin 1977 à RENNES, demeurant 16 allée des Bruyères 35131 PONT PEAN

Clauses relatives aux cessions de parts :

- dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

- agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis, La Gérance

L237J02309

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile. Dénomination sociale : **HOLDING SADAN.** Siège social : 12 rue des Rochers - 35220 CHATEAUBOURG. Objet social : La prise de participation dans toutes sociétés civiles, artisanales, commerciales, agricoles ou à prépondérance immobilière ; l'acquisition, la souscription et la gestion de tous titres de sociétés ; Toutes participations dans les affaires de même nature ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-énoncé et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation ou autrement. Durée : 99 ans.

Capital social : 70.000 euros, par apports en numéraire pour 2.000 euros et en nature pour 68.000 euros. Gérance : Vincent SADAN demeurant 12 rue des Rochers - 35220 CHATEAUBOURG sans limitation de durée. Cessions de parts : agrément requis pour toute cession. RCS RENNES.

Pour avis,

L237J02150

MODIFICATIONS

SASU AK-SEL
SASU au capital de 2000 €
située 12 Rue Paul Valéry
35230 NOYAL CHÂTILLON SUR SEICHE
R.C.S. RENNES 894 024 769

Par décisions de l'associé unique du 18 février 2023, il a été décidé qu'il n'y a pas lieu de dissoudre la société en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce. Pour avis, le président.

L237J01865

A & A

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 17 rue des Vaux Parés
35510 CESSON SEVIGNE
507 591 436 RCS RENNES

OBJET SOCIAL

Suivant PV de l'AGE du 01/02/2023, il a été décidé de modifier l'objet social pour prévoir les activités suivantes :

- la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit de participations par voie d'échange, achat, d'apports, de souscription ou autrement de parts, d'actions, d'obligations et de tous titres ou droits sociaux en général ;

- la prestation de services dans les sociétés du groupe en matière de gestion et notamment dans les domaines comptable, financier, administratif et juridique, informatique et commercial ;

- la restauration traditionnelle et vente à emporter et toutes activités se rattachant à l'objet social ;

- la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement :

. de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement ;
. de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles ou droits immobiliers en question ;

- l'organisation du patrimoine familial en vue de faciliter sa gestion et sa transmission et afin qu'ils ne soient pas livrés aux aléas de l'indivision ;

- le dépôt, l'acquisition, l'exploitation et la concession de tous procédés, brevets ou marques notamment par voie de licence ;

- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Par conséquent, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt au RCS de RENNES. Pour avis

L237J02062

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Société civile au capital de 91 800 €
Siège social : Le Bourg Neuf
35490 SENS DE BRETAGNE
320 587 942 RCS RENNES

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Suivant délibération du 30/12/2022, M. Gérard CORBES a démissionné de la gérance, à compter du 31 décembre 2022.

Modification sera faite au Greffe du TC de RENNES.
Pour avis

L237J02066

GAUTIER TRANSPORTS
SAS au capital de 400 000 € - Siège social : 1 rue Alexis Massicot PA du Guenet
35600 SAINTE MARIE - 330 336 405 RCS RENNES

Aux termes du procès-verbal du 13 février 2023, l'associée unique a décidé de préciser l'article 2 objet social des statuts qui dispose désormais : « la société a pour objet : l'activité de transport public routier de marchandises, la location de véhicules industriels avec conducteurs destinés au transport de marchandises, l'activité de transport de voyageur, l'activité de commissionnaire de transport. » Le reste de l'article sans changement.
Pour avis.

L237J02075



RIWALLON

Société Civile Immobilière
Capital social : 152 449,01 euros
Siège social : 48 boulevard Châteaubriant
35500 VITRE
SIREN n° 397 698 861 - RCS RENNES

RETRAIT DE GERANT ET TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 09/02/2023, il a été :

- constaté le retrait de Mme Jeanne GESLIN née LEGENDRE, gérante, suite à son décès survenu à VITRE, le 03/10/2021.

- décidé le transfert du siège social de VITRE (35500), 48 boulevard Châteaubriant à VITRE (35500), 26 rue de Fougères.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS RENNES.
Pour avis

L237J02077

SOUL INVEST

SAS au capital de 300 000 €
Siège social : 33 avenue Aristide Briand
35000 RENNES
RCS de RENNES n°908 336 373

En date du 22/02/2023, le président a décidé à compter du 22/02/2023 de nommer en qualité de président M. JARRY Matthieu, demeurant 57 rue Goarem Dro, 29000 QUIMPER en remplacement de CDP, SAS au capital de 144,15 euros, pour cause de démission.
Modification au RCS de RENNES
Pour avis

Le Président

L237J02089

BODIH BOARD
SAS au capital de 65 000 €
Siège social : 29 boulevard des Rochers
35500 VITRE
RCS RENNES 918 417 973

NOMINATION DG

Par acte unanime en date des 2, 3, 6 et 10 février 2023, les associés ont nommé en qualité de Directeur Général, à compter du 1er janvier 2023, Madame Anna REILLON, demeurant 29 boulevard des Rochers 35500 VITRE et Monsieur François REILLON, demeurant 45 Route de Mirvaut 53200 CHATEAU-GONTIER.
Pour avis - Le Président

L237J02127



SELARL
1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

BODIH
SAS au capital de 85 710 €
Siège social : 29 boulevard des Rochers
35500 VITRE
RCS RENNES 919 002 543

NOMINATION DE DG AUGMENTATION DE CAPITAL

Par décision en date du 3 février 2023, l'associée unique a nommé en qualité de Directeur Général, à compter du 1er janvier 2023, Madame Anna REILLON, demeurant 29 boulevard des Rochers 35500 VITRE et Monsieur Florent SCIARD, demeurant 29 boulevard des Rochers 35500 VITRE

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 3 février 2023 et des décisions du Président du 15 février 2023 que le capital social a été augmenté de 25 710 € par voie d'apport en numéraire. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Capital social - Ancienne mention : 60 000 € - Nouvelle mention : 85 710 €. Pour avis - Le Président

L237J02128



SARL AGRIPRESTA DELACROIX
Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €
Siège social : Rollée - 35190 SAINT-DOMINEUC
337.755.631 RCS SAINT MALO

Par décisions du 01/01/2023, l'associée unique a :

- pris acte des démissions de M. Roger et Luc DELACROIX de leurs fonctions de gérants et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Jean-Michel POLGE, demeurant 15 rue des salles 22100 DINAN à compter du même jour,

- modifié la dénomination sociale en « AGRIPRESTA DELACROIX »,
- modifié la durée de la Société en la passant de 41 ans à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

L237J02131

A.S.L.I. CORPORATION

SASU au capital de 1 000 €
52 boulevard de la République
35400 SAINT MALO
888 027 299 RCS SAINT MALO

Aux termes des décisions de l'associé unique du 20/02/2023, le siège social a été transféré au 31 rue de Bilaire, SAINT-AVE (56890), à compter du 20/02/2023.

Radiation au RCS de SAINT MALO, immatriculation au RCS de VANNES.
L237J02141

SOM BATI SASU

au capital de 2000€
Siège social : 2 Rue du Chêne Morand
35510 CESSON-SEVIGNÉ
RCS Rennes 914543780

L'AGE du 01.12.2022 à 9h a décidé de transférer le siège social au 9 RUE GAM-BETTA 91290 ARPAGON. Radiation au RCS de Rennes. Immatriculation au RCS d'Ervy.

L237J02142



WIABITA

Société par actions simplifiée
en cours de transformation en société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 7 Parc de Brocéliande
35760 SAINT-GREGOIRE
881 126 874 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibération en date du 30 novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 25 000 euros, divisé en 25 000 parts sociales de 1 euro chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président :
Monsieur Laurent LERDA,
demeurant 21 rue Olive de Sévigné,
35530 SERVON SUR VILAINE

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Laurent LERDA, demeurant 21 rue Olive de Sévigné, 35530 SERVON SUR VILAINE.

POUR AVIS
Le Président

L237J02149

SARL HELMAND au capital de 2 000 € Siège social : 18 rue de Calendrou 35510 CESSON SEVIGNE RCS RENNES 790 593 081. Par AGE du 02/02/2023, il a été décidé de d'ajouter à l'objet social : Acquisition construction vente gérance location de tous bien immobiliers obtention de prêts nécessaires au financement de l'activité. Modification au RCS de RENNES

L237J02154

YPO CAMP OUEST EVASION

SAS au capital de 37.000 euros
Siège social : ZA Beauséjour
35520 LA MEZIERE
380 627 372 RCS RENNES

Aux termes de l'extrait des décisions du 17/02/2023, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de M. Arnaud ROUGAGNOU et de nommer la société AD VALORIS AUDIT sise 39 Rue Division Leclerc 50300 AVRANCHES, 502 393 382 RCS COUTANCES en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Stéphane GRIFFON dont le mandat est arrivé à échéance.

Mention au RCS de RENNES

L237J02168

annoncelegale@7jours.fr

MODIFICATIONS

ARTEMIX CREATIONS

Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 2 rue Claude Chappe
35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE
818 639 346 RCS RENNES

Par décisions unanimes des associés du 16 janvier 2023, la société FINANCIERE ELISYA (802 735 324 RCS RENNES, dont les représentants permanents sont Ahmed HELIMI et Fatima HELIMI sis 3, rue Derval - 35000 RENNES) a été nommée présidente sans limitation de durée et à compter du même jour en remplacement d'Ahmed HELIMI, démissionnaire. RCS RENNES. Pour avis.

L237J02231



YCL EXPERTISE
Experts-Comptables-Conseils d'Entreprises

MOK UP

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 14 Rue Le Bastard
35000 RENNES
830 920 427 RCS RENNES

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} Janvier 2023, il résulte que :

Monsieur Yvon PEQUIN, demeurant 38 Rue Durafor 35000 RENNES a été nommé co-gérant de la société MOK UP dont le siège social est fixé 14 Rue Le Bastard 35000 RENNES, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Mention sera faite au RCS : RENNES
Pour avis,
La Gérance

L237J02233

GÉRANT

Dénomination : SARL STATION DE LAVAGE LA GARENNE. Forme : EURL. Capital social : 1000 euros. Siège social : ZA la Garenne, 35130 LA GUERCHÉ DE BRETAGNE. 813520087 RCS RENNES. Aux termes d'une décision en date du 13 décembre 2022, à compter du 13 décembre 2022, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société : - Monsieur Guillaume LOUVEL, demeurant Le Champ Renou, 35680 BAIS (nomination). Pour avis. La Gérance. Mention sera portée au RCS Rennes.

L237J02242



L'AG 20/01/2023 de la SA Coopérative Artisanale à capital variable METIERS DU BOIS REUNIS - MBR (Siège : SAINT-DIDIER (35220) - 7 Route de L'Artipôle, ZA du Tronchet, 481 220 309 RCS RENNES) a pris acte du changement de représentant de la SAS CCL CONSTRUCTION (Siège : SAINT-M'HERVE (35500) - 9 Z.A.de la Picassière, 343 095 741 RCS RENNES), administrateur, avec la désignation de M. Eric DUBOST en remplacement de M. Olivier GOMELET et a nommé, comme nouvel administrateur, la SAS STE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE COMBLES (Siège : SAINT-GREGOIRE (35760) - 5 Avenue de la Libération Maison Blanche, 327 308 938 RCS RENNES) représentée par M. Louis TROPEE. Pour avis

L237J02250

CABINET MILIN

Avocat au barreau de vannes
Spécialiste en droit des sociétés
62 rue Victor Basch - 56000 VANNES
Tél : 02 97 46 80 20
avocat@cabinetmilin.fr

S.C.I. LA RIAUDIÈRE

Société Civile Immobilière
au capital de 3 811,23 euros
Siège social : 29 rue du Four
56000 VANNES
343 156 790 RCS VANNES

TRANSFERT - MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 25 novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé :

- de nommer M. Renaud VAULEON, demeurant Manoir La Besnelais, La Besnelais 35190 TINTENIAC, en qualité de gérant pour une durée indéterminée, à compter rétroactivement du 25 octobre 2022, en remplacement de M. Alain FERRE et de modifier en conséquence les statuts.

- de transférer le siège social du 29 rue du Four 56000 VANNES au Manoir La Besnelais, La Besnelais 35190 TINTENIAC, à compter du 25 novembre 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de VANNES sous le n° 343 156 790 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SAINT-MALO.

La société, constituée pour 99 années à compter du 18 décembre 1987, a pour objet social l'acquisition, la construction, la gestion et l'administration de tous immeubles, ainsi que toutes opérations financières rapportant à ces activités, et notamment l'acquisition d'un terrain situé à la Riaudière, Commune de VERN SUR SEICHE et la construction sur ce terrain d'un bâtiment à usage industriel et artisanal ; Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

La société a un capital de 3 811,23 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, La Gérance

L237J02258



MENUISERIE TREMAUDAN

SASU au capital de 16000 €
Siège social : 26 rue de Triquerville
35400 Saint-Malo
322 777 301 RCS Saint-Malo

Le 21/06/2022, l'associée unique a pris acte de la cessation des fonctions des Commissaires Aux Comptes Titulaire et Suppléant respectivement, CIFRALEX COMPAGNIE FRANÇAISE D'AUDIT LEGAL ET D'EXPERTISE COMPTABLE et Mme MACQUAIRE Blanche.

Modification du RCS de Saint-Malo

L237J02261



SELARL

1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

DR GAVAZ ALEXANDRA

Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée au capital social de 32 793 € ramené à 32 792 €
Siège social : 2 Chemin des Diligences à (35680) LOUVIGNE-DE-BAIS
RCS RENNES n°911 926 913

Par consentement unanime des associés de la société DR GAVAZ ALEXANDRA, constaté dans un acte en date du 28 février 2023, les associés ont :

- décidé de réduire le capital d'1 € par voie de rachat de la part sociale appartenant à Madame Marie-Alix GACHET en

vue de son annulation.

En conséquence, le capital social a ainsi été ramené de 32 793 € à 32 792 €.

Les articles 7 « APPORTS » et 8 « CAPITAL SOCIAL » ont été modifiés en conséquence.

- décidé de nommer Monsieur Nicolas PRATOUCY, né le 02 février 1996 à CAEN (14), domicilié 7 rue Chicogné à (35000) RENNES en qualité de nouveau Cogérant, à compter du même jour.

Pour avis, La Gérance.

L237J02269



OSTEO MENDES FRANCE

Société civile immobilière
au capital de 1000 €
Siège social : 4 allée des Bouvreuils
35770 VERN SUR SEICHE
RCS de RENNES n°909 405 920

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 29/11/2022, les associés ont décidé, à compter du 29/11/2022, de transférer le siège social au 8 Allée Billie Holiday 35770 VERN SUR SEICHE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS de Rennes. Pour avis, le gérant

L237J02270



AMR

Société à responsabilité limitée
Capital : 5 000,00 €
Siège social : Parc Edonia
Bâtiment M, rue des Illes Kerguelen
35760 SAINT-GREGOIRE
RCS RENNES 750 531 048

Le 1^{er} mars 2023, suite à la démission de Monsieur Mickaël POREE de ses fonctions de gérant, l'associé unique a décidé de nommer Madame Hanna-Moussia DARDOUR, demeurant au 39 rue des Vignes, 91330 Yerres, en qualité de nouvelle gérante, à compter du même jour et pour une durée indéterminée. Pour avis, la Gérance.

L237J02305

INTERDIST

SAS au capital de 300 000 €
Siège social : rue des Brégoons - ZAC des Mottais - 35418 SAINT-MALO
410 439 020 RCS SAINT-MALO

Le 28 février 2023, l'associé unique a pris acte de la démission, à compter du 20 septembre 2022, du commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet COLIN -HENRIO désigné à tort le 16 septembre 2022 en remplacement de la société ICEA AUDIT SAS alors que le mandat de cette dernière n'était pas arrivé à expiration. La société a donc à ce jour uniquement pour commissaire aux comptes titulaire la société ICEA AUDIT SAS.

L237J02311



Société d'Avocats - 2 rue de la Mabilais
CS 24227 - 35042 RENNES Cedex

HOLDING PRIME

Société Civile au capital de 30.000 €
Siège social : La Petite Fosse
35740 PACE
452 565 765 R.C.S. RENNES

TRANSFORMATION EN SAS

Le 1^{er} mars 2023, les associés ont dé-

cidé de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée, ce qui entraîne la modification suivante :

La fonction des Gérants a pris fin, la direction et la représentation de la société étant désormais assurée par :

-un Président, Monsieur David PRIME demeurant à SAINT GILLES (35590), 7 allée du Clos MARGOT ;

-un Directeur général, Madame Sonia PRIME née BEDIÈRE demeurant à PACE (35740), « La Petite Fosse ».

Toute transmission est soumise à agrément préalable de la société.

La dénomination sociale est désormais, à compter du 1^{er} mars 2023, celle de « HFP ».

Les autres mentions demeurent inchangées.

Pour avis,

L237J02314

JES CONSULTING

Société civile
Au capital de 100000 €
Ancien siège social : 12 Allée des Amirantes Saint Gilles les Bains
97434 SAINT PAUL
Nouveau siège social : Immeuble Le Papyrus - 29 rue de Lorient 35000 RENNES
530 666 429 RCS RENNES

Par décision des associés du 01/03/2023, 1/ le siège social de la société a été transféré du 12 Allée des Amirantes Saint Gilles Les Bains 97434 SAINT PAUL à Immeuble Le Papyrus 29 Rue de Lorient 35000 RENNES à compter du 01/03/2023 L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La Société sera désormais immatriculée au RCS de RENNES ; Gérant : M. Jawad ESMILI demeurant DAMAC Maison Mall Street à DUBAI (EAU) sans limitation de durée; 2/ l'objet social a été modifié et est désormais le suivant : La prise de participation dans toutes sociétés civiles, artisanales, commerciales ou à prépondérance immobilière ; l'acquisition, la souscription et la gestion de tous titres de sociétés ; Toutes participations dans les affaires de même nature ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-énoncé et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation ou autrement ; La négociation, la conclusion, la réalisation de toutes opérations conformes à l'objet social et susceptibles de favoriser le développement dudit objet, et notamment de toutes opérations de financement, et l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties personnelles ou réelles (et notamment hypothécaires) sur l'actif social ; Et plus généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société ; L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence, 3/ la société a été transformée en société civile sans création d'une personne morale nouvelle et d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la Société ; Les autres caractéristiques de la Société demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à 100.000 euros, divisé en 7.000 parts. RCS RENNES.

Pour avis,
La Gérance.

L237J02315

POUR RETROUVER
CHAQUE SEMAINE
L'ACTUALITÉ DE
VOTRE RÉGION

ABONNEZ-VOUS
WWW.7JOURS.FR

DISSOLUTIONS



MANOIR DE LA POTERIE

SCI au capital de 1 021,41 €
Siège social : 4 Le Brossais
Lieu dit La Douetté
35230 BOURGBARRE
RCS de RENNES n°387 753 007

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. GESBERT Rachel, demeurant 4 Le Brossais - Lieu-dit La Douetté, 35230 BOURGBARRE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis
Le Liquidateur

L237J01914



OSADI CONSEIL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue des Badiers
35740 PACE
878 269 604 RCS RENNES

Par décision en date du 31 octobre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Il a nommé comme liquidateur Monsieur Fabien GRELLIER demeurant 1 rue des Badiers - 35740 PACE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1 rue des Badiers - 35740 PACE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

L237J02068

DEPOILLY D.V

Société civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 rue Jean Marie Lacire
35150 JANZE
Siège de liquidation : 16 rue Auguste Pavie
35240 RETIERS
482 831 609 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Dominique DEPOILLY, demeurant 16 Rue Auguste Pavie 35240 RETIERS,

pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 16 rue Auguste Pavie 35240 RETIERS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

L237J02119



LES ENFANTS DU JAZZ

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 5 000 €
Siège social : 14 rue Saint Melaine
35000 RENNES
Siège de liquidation : 14 rue Saint Melaine
35000 RENNES
511419947 RCS RENNES

Aux termes d'une décision en date du 29 juillet 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 29 juillet 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jean-Noël TILLEUL, demeurant 4 Place Hoche 35000 RENNES, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 14 rue Saint Melaine 35000 RENNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

L237J02210

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : **DUMONT**. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 1000 euros. Siège social : 4 Rue DES LETRUNS, 35400 SAINT MALO. 794645010 RCS de Saint Malo. Aux termes d'une décision en date du 28 février 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 février 2023. Monsieur Thierry DUCHESNE, demeurant 4 Rue de Letrums 35400 St Malo a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Pour avis.

L237J02273



KER URBA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 2 Impasse de Groix
35890 LAILLE
844 035 337 RCS RENNES

Par décision en date du 17 octobre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 novembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite

assemblée.

Il a été nommé comme liquidateur Madame Christine KERENEUR, demeurant 2 Impasse de Groix 35890 LAILLE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 2 Impasse de Groix 35890 LAILLE.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

L237J02280

CLÔTURES



MANOIR DE LA POTERIE

SCI au capital de 1 021,41 €
Siège social : 4 Le Brossais
Lieu dit La Douetté
35230 BOURGBARRE
RCS de RENNES n°387 753 007

L'assemblée générale ordinaire du 10/02/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. GESBERT Rachel de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 10/02/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis
Le Liquidateur

L237J01913



G.A.P.

SCI en liquidation
Au capital de 30 489,79 euros
Siège social : La Loge 35370 ETRELLES
Siège de la liquidation : 3 passage de la Petite Hermine
35400 SAINT-MALO
382 527 091 R.C.S. RENNES

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée générale du 28 février 2023 a approuvé les comptes définitifs de liquidation de la SCI GAP arrêtés au 31 janvier 2023, donné quitus entier et sans réserve au liquidateur pour l'exécution de sa mission, l'a déchargé de son mandat à compter dudit jour et a constaté la clôture de la liquidation. Pour avis, le liquidateur, R.C.S. Rennes.

L237J02031



OSADI CONSEIL

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue des Badiers
35740 PACE
878 269 604 RCS RENNES

Aux termes d'une décision en date du 21 Février 2023, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Fabien GRELLIER demeurant 1 rue des Badiers - 35740 PACE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont dépo-

sés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

L237J02069

ABC JARDIN SERVICES

EURL au capital de 2 000 €
Siège social : 17 B RUE DU MESNIL
35800 SAINT BRIAC SUR MER
RCS de SAINT MALO n°885 286 260

En date du 31/01/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. LE DOARE KEVIN de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/01/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SAINT MALO.

Pour avis
L'associé unique

L237J02079

NOVA (sté en liquidation)
SCCV au capital de 1 000 €
75 rue de l'Alma 35000 RENNES
814 146 312 RCS RENNES

LIQUIDATION

Par AGO du 06/12/2022, les associés de la société NOVA, Société Civile de Construction Vente en liquidation, Capital social : 1000 euros, Siège social et de liquidation : 75 rue de l'Alma 35000 RENNES, 814 146 312 RCS RENNES, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et ont prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30/09/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur

L237J02090

RIVERSIDE (sté en liquidation)
SCCV au capital de 1 000 €
75 rue de l'Alma 35000 RENNES
818 884 140 RCS RENNES

LIQUIDATION

Par AGO du 06/12/2022, les associés de la société RIVERSIDE, Société Civile de Construction Vente en liquidation, Capital social : 1000 euros, Siège social et de liquidation : 75 rue de l'Alma 35000 RENNES, 818 884 140 RCS RENNES, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et ont prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30/06/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur

L237J02091

DEPOILLY D.V

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 rue Jean Marie Lacire
35150 JANZE
Siège de liquidation : 16 rue Auguste Pavie
35240 RETIERS
482 831 609 RCS RENNES

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 10 janvier 2023 au 16 rue Auguste Pavie 35240 RETIERS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Dominique DEPOILLY, demeurant 16 Rue Auguste Pavie 35240 RETIERS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L237J02120



CLÔTURES

GONCALVES FINITIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 €
Siège Social : 1, allée Lartière -
35520 LA MEZIERE
RCS : RENNES 830 064 044

CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'assemblée ordinaire en date du 30 septembre 2022, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, puis a prononcé la clôture définitive des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis
Le Liquidateur

L237J02132

SCI CLEMENDINE

SCI au capital de 154 €
Société en liquidation
41 rue du Puits Mauger 35000 RENNES
RCS RENNES 432 613 248

AVIS DE LIQUIDATION

L'assemblée générale du 1^{er} mars 2023, statuant au vu du rapport du Liquidateur a,

- approuvé les comptes de liquidation au 28 février 2023 ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES

Mention sera faite au RCS de RENNES
Pour avis,

L237J02143



LIQUIDATION

VILRIV
SARL en liquidation au capital de 500€
Siège social : 118, la Ville Rive, 35290
QUEDILLAC
897 717 716 RCS RENNES

L'associée unique a approuvé le 31/01/2023 les comptes de liquidation, donné quitus à M^{me} Valérie TIERCELIN de son mandat de liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la Société. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de RENNES. Pour avis, le liquidateur.

L237J02155



LOU - LOUISA

SARL au capital de 141 000 €
Siège social : 34 Rue Aristide Briand
35760 SAINT GREGOIRE
RCS de RENNES n°488 223 041

L'assemblée générale ordinaire du 31/01/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. HENOCQ Rodolphe de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/01/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES.

L237J02179

FLOMETA
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 125 001 euros
Siège social : 5 rue René Dumont 35700

RENNES
842 189 300 RCS de RENNES

LIQUIDATION

Aux termes de l'AG en date du 07/02/2023, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au Liquidateur, M. PASQUER Florent demeurant 3 rue du port 35430 SAINT GUINOUX pour sa gestion et la déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES. Mention sera faite au RCS de RENNES.

L237J02257

In Extenso
Experts-Comptables

KER URBA

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social : 2 Impasse de Groix
35890 LAILLE
844 035 337 RCS RENNES

Aux termes d'une décision en date du 26 Janvier 2023, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Christine KEREUREUR demeurant 2 Impasse de Groix 35890 LAILLE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

L237J02283

FONDS DE COMMERCE



CESSION FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Charles PIQUEREL, notaire à SAINT-MALO, le 20 février 2023,

La société à responsabilité limitée **SARL L'ATELIER**, dont le siège social est à SAINT MALO, 18 rue de la Herse, identifiée au SIREN sous le numéro 523 347 953 et immatriculée au RCS de SAINT-MALO.

A cédé à la société à responsabilité limitée **MANUIA & CO**, au capital de 5.000,00 euros, dont le siège social est à SAINT-MALO, 18 rue de la Herse, identifiée au SIREN sous le numéro 948 576 301 et immatriculée au RCS de SAINT-MALO. Son fonds de commerce de RESTAURANT, connu sous le nom commercial L'ATELIER, exploité à SAINT-MALO, 18 rue de la Herse.

Moyennant le prix de 240.000,00 euros.

Entrée en jouissance le 20 février 2023. Les oppositions seront reçues à SAINT -MALO (35400), 9 rue de Toulouse, au siège de la SELARL «OFFICE NOTARIAL DE LA CITE SAINTMALO INTRA MURS», ou domicile à été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC).

Pour insertion
Maître Charles PIQUEREL, notaire
L237J02065



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte électronique reçu par Maître Stéphane LE JAMTEL, Notaire associé à SAINT-MALO (35400), 61, Rue Georges Clémenceau, le 23 Février 2023 en cours d'enregistrement au Service Départemental de RENNES.

La société à responsabilité limitée dénommée « CC », au capital de 5 000,00 Euros, ayant son siège social à SAINT-MALO (35400), 28, Avenue Pasteur, identifiée au SIREN, sous le numéro 811491067 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO

A vendu, à la société à responsabilité limitée dénommée « MALJAU », au capital de 5 000,00 Euros, ayant son siège social à SAINT-MALO (35400), 40, Boulevard Gambetta, identifiée au SIREN, sous le numéro 830128567 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO

Le fonds de commerce de BAR avec Licence IV HOTELLERIE, Détailant en jeux réglementés, exploité à SAINT-MALO (35400), 28, Avenue Pasteur connu sous le nom LE DERBY pour l'exploitation duquel le cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO, sous le numéro SIREN 811 491 067 numéro SIRET 811 491 067 00013 Moyennant le prix principal de Deux cent trente-sept mille cinq cents euros (237 500,00 €).

Entrée en jouissance : 23 Février 2023
Opposition en l'étude de Me LE JAMTEL, ou domicile a été élu à cet effet dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)

Pour insertion
Me. LE JAMTEL

L237J02071



AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Me Geoffroy EMONNET, Notaire à BETTON, le 23 février 2023

Monsieur Akhtar Ali MALIK demeurant à RENNES (Ille-et-Vilaine) 1 rue la Pérouse, né à CHAKWAL (PAKISTAN) le 11 mai 1968.

A cédé à

La Société dénommée LANV, Société par Actions Simplifiée à capital variable ayant son siège social à LILLE (Nord) 37 Rue des Pyramides identifiée sous le numéro SIREN 852932862 RCS LILLE METROPOLE

Un fonds de commerce de RESTAURATION A THEME exploité à RENNES (35000), 14 Contour Saint Aubin, sous l'enseigne « INDIAN EXPRESS » et pour lequel le CEDANT est immatriculé au R.C.S. de RENNES sous le n° 443.561.311
Prix principal : 230.000,00 Euros, s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour 222.840,00 €
- Aux éléments corporels pour 7.160,00 €

Entrée en jouissance le 23 février 2023
Oppositions reçues, en la forme légale, en l'étude de Maître Geoffroy EMONNET, notaire à BETTON (35830), 1 Rue d'Helsinki, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au BODACC.

Pour unique insertion,

L237J02133

In Extenso
Experts-Comptables

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 28 Dé-

cembre 2022 à RENNES, enregistré au SDE RENNES le 2 Février 2023 (Dossier 2023 00004107 référence 3504P61 2023 A 00681) Madame Alexandra ANDRE née NIZETTI (441 884 509 RCS RENNES) a cédé à la Société GERMAIN OPTICIEN LUNETIER (SARL au capital de 5.000 Euros, Siège social : 268 Rue de Nantes - 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE, 921 943 585 RCS RENNES), un fonds de commerce de « d'optique lunetterie de détail « sis et exploité à 268 Rue de Nantes - 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE, connu sous l'enseigne « SAINT JACQUES OPTIQUE » moyennant le prix de 150.000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er Janvier 2023.

Les oppositions seront délivrées en la forme légale en l'étude de Me Laurent BOURGOIN, Notaire à RENNES (35000), 4 Boulevard de Chézy.

Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

L237J02170



Aux termes d'un acte authentique en date du 09/02/2023, reçu par Maître Matar Charpentier, Notaire associé de l'office dénommé « LEXONOT », dont le siège est à RENNES (35000), 14 avenue Janvier,

KR1, SARL à associé unique au capital de 10.000 € sise 26 rue de la Tremblaise 35000 Rennes 831 669 312 RCS Rennes

A vendu à
KIN D VISITATION, SAS au capital de 5.000 €, sise 1 rue Ville Pépin 35400 Saint-Malo 918 030 768 RCS Saint-Malo

Un fonds de commerce de restauration sur place et à emporter sis 8 rue de la Visitation 35000 RENNES.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 400.000 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 09/02/2023. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, à l'Office Notarial de Maître Matar Charpentier, susmentionné.

L237J02278

REGIMES MATRIMONIAUX



AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître EMONNET, Notaire à BETTON, le 27 février 2023,

M. Dominique Michel Gilles DEGA-NO, né à PARIS 10EME le 20/11/1950, et Mme Armelle Jeannine Raymonde Marie FLEURY, son épouse, née à PUTEAUX le 02/07/1952, demeurant ensemble à PACÉ, 17 rue Eric Tabarly,

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de ST MEEN LE GRAND le 01/09/1973,

Ont souhaité aménager leur régime matrimonial, et y adjoindre une clause de préciput au profit du survivant des deux époux.

Les oppositions sont à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent acte, par lettre recommandée avec A.R., ou par exploit d'huissier, auprès de Maître EMONNET, Notaire à BETTON.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

Pour avis et mention.
Maître EMONNET, Notaire.

L237J01875

RÉGIMES MATRIMONIAUX



S.C.P « Guillaume LECOQ, Sébastien LEGRAIN et Yann GRATESAC »
Notaires Associés

8 avenue Charles Le Goffic - 35740 PACE
Bureau permanent : ZA La Morandais,
3 rue Armand Peugeot - 35190 TINTENIAC

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Yann GRATESAC, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Maîtres Guillaume LECOQ, Sébastien LEGRAIN, et Yann GRATESAC, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PACE (35740), 8 Avenue Charles Le Goffic, avec bureau permanent à TINTENIAC (35190), ZA La Morandais, 3 Rue Armand Peugeot, CRPCEN 35021, le 23 février 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial entre :

Monsieur Patrick Raymond Jean DORLEANS, retraité, et Madame Marie-Françoise Elisabeth BOHUON, retraitée, demeurant ensemble à MELESSE (35520) 5 rue des Acacias.

Monsieur est né à RENWEZ (08150) le 30 juillet 1951.

Madame est née à MONTREUIL-SURILLE (35440) le 21 septembre 1954.

Mariés à la mairie de MELESSE (35520) le 2 février 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts.

Ledit acte porte adoption par les époux du régime de la communauté universelle et adjonction, à titre d'avantage matrimonial d'une clause de préciput.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

L237J02097

SELARL « Fabrice JANVIER et Jean-Marc BORSA, Notaires associés »
19 rue de la Gare
35350
S'-MELOIR DES ONDES



CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître JANVIER Fabrice, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Fabrice JANVIER et Jean-Marc BORSA, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à SAINT MELOIR DES ONDES, 19, rue de la Gare, CRPCEN 35088, le 22 février 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Olivier Charles André CLAVEL et Madame Christine Marie-Pierre Stéphanie EVEN, comptable, demeurant ensemble à SAINT-MALO (35400) 36 avenue des Fontenelles.

Monsieur est né à HOUILLES (78800) le 24 septembre 1971.

Madame est née à DINARD (35800) le 20 août 1972.

Mariés à la mairie de DINARD (35800) le 29 juillet 1995 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable ; régime non modifié.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

L237J02098



TRENTE
CINQ
NOTAIRES

TRENTE CINQ NOTAIRES
28 rue Alphonse Legault
à BRUZ (35170)

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 24 février 2023 dressé par Maître Guillaume JOUIN, notaire à BRUZ (Ille-et-Vilaine), Monsieur Alain Frédéric Joseph TECHER né(e) le 8 juillet 1967 à LE PORT (Réunion). Et Madame Jeannine Patricia CLAIN né(e) le 22 mars 1962 à MAJUNGA (MADAGASCAR). Demeurant ensemble 1 rue du Colonel Arnaud Beltrame - App 304, 35170 BRUZ. Mariés le 14 décembre 1996 par devant l'officier de l'Etat civil de FREJUS (Var) sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

L237J02227



CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Dominique Jean-Pierre GAONACH, retraité, né à CANCALE (35260), le 05 juin 1954 et Madame Bernadette Joëlle Catherine PIOT, retraitée, née à SAINT MELOIR DES ONDES (35350), le 07 février 1958, demeurant ensemble à CANCALE (35260), 9 rue Paul Féval, mariés à la Mairie de SAINT MELOIR DES ONDES (35350), le 25 juin 1977, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me Véronique FLEURY, notaire à CANCALE, le 24 février 2023.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Véronique FLEURY, notaire à CANCALE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Véronique FLEURY

L237J02310

AUTRES ANNONCES



13 impasse Gautier Père & Fils
CS 91000 - 35720 COMBOURG

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code de Procédure Civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 avril 1990, Madame Paulette Marie Amélie BRIDEL, retraitée, née à PACE (35740), le 26 mars 1930, veuve de Mon-

sieur André, Jean Louis GAYET, et non remariée, demeurant à VAL COUESNON (35560), 1, rue Jean-Marie Laloy - ANTRAIN, décédée à VAL COUESNON (35560), le 19 décembre 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Charles LACOURT, notaire à COMBOURG (35270), 13 impasse Gautier Père et Fils, le 11 janvier 2023. Suivant acte de notoriété reçu par Maître Bertrand PRIOL, notaire sus nommé, le 29 juin 2021, il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Charles LACOURT, notaire à COMBOURG (35270), 13 impasse Gautier Père et Fils, référence CRPCEN : 35091, dans le mois suivant la réception par le Greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de l'acte constatant les conditions de la saisine. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L237J02208



SCCV LES JARDINS DE BEAULIEU

SCCV au capital social de 1 524,49 €
Siège social : 25, rue de la Monnaie
35000 RENNES
393 994 900 RCS RENNES

PROROGATION DE LA DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

Suivant décisions unanimes des associés en date du 16.02.2023, il résulte que la durée de la société a été prorogée de 20 années, soit jusqu'au 17.02.2044.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de RENNES. Pour avis, La Gérance

L237J02214



SCCV LES TERRASSES ET VILLAS DU PARC

SCCV au capital social de 2 000 €
Siège social : 25, rue de la Monnaie
35000 RENNES
523 924 389 RCS RENNES

PROROGATION DE LA DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

Suivant décisions unanimes des associés en date du 19.07.2019, il résulte que la durée de la société a été prorogée de 10 années, soit jusqu'au 21.07.2030.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de RENNES. Pour avis, La Gérance

L237J02215



SCCV RESIDENCE SURCOUF

SCCV au capital social de 1 524,490 €
Siège social : 25, rue de la Monnaie
35000 RENNES
390 294 148 RCS RENNES

PROROGATION DE LA DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

Suivant décisions unanimes des asso-

ciés en date du 01.03.2022, il résulte que la durée de la société a été prorogée de 20 années, soit jusqu'au 02.03.2043.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de RENNES. Pour avis, La Gérance

L237J02216

En application des articles L.441-16 a) et L.470-2 V du code du commerce, une amende de 6 000 € a été prononcée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de BRETAGNE à l'encontre de la société GUISNEL DISTRIBUTION SAS au capital social de 1 000 000 € 106 rue de Dinan 35120 DOL DE BRETAGNE RCS SAINT MALO 315 064 501 pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs. La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de BRETAGNE dans le cadre d'une enquête lancée par la DFCCRF sur le respect des règles du code de commerce en matière de délais de paiement.

L237J02275



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 14 avril 2019, Madame Marguerite Marie Charlotte BAFFÉ, en son vivant retraitée, demeurant à RENNES (35200) 3 square d'Oslo. Née à RENNES (35000), le 16 août 1941. Décédée à RENNES (35000) (FRANCE), le 28 janvier 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Paul SCOUARNEC, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Paul SCOUARNEC et Emmanuel GOURS, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à RENNES, 12 rue des Francs Bourgeois, le 27 février 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Paul SCOUARNEC, notaire à RENNES, 12 rue des Francs Bourgeois, référence CRPCEN : 35002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RENNES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L237J02287



CERNOS
Société par actions simplifiée
unipersonnelle au capital de 2 000 €
Siège social : 6 Rue du Taillics
35510 CESSON-SEVIGNE
882 480 700 RCS RENNES

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Suivant décision du 23 février 2023, l'associée unique ROBEA, SASU au capital de 2 000 euros, sise 6 Rue du Taillics 35510 CESSON-SEVIGNE, 881 024 608 RCS Rennes, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil. Les créanciers de la société CERNOS pourront former oppositions devant le Tribunal de Commerce de Rennes dans les trente jours de la présente publication.

L237J02299

7 JOURS

PETITES AFFICHES DE BRETAGNE

7jours.fr

Abonnez-vous

À chacun sa formule

couplage magazine
+ site internet

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE
sur 7jours.fr

Et recevez la newsletter
chaque semaine

Paiement sécurisé



« Classique » / 12 mois

58 €^{TTC}

« Découverte » / 6 mois

37 €^{TTC}

« Fidélité » / 24 mois

110 €^{TTC}

LE MÉDIA DES DÉCIDEURS BRETONS



CITROËN

ÉDITION C3 YOU!

Avoir du style, ça ne s'achète pas.
Quoique.

**4 ANS DE GARANTIE
ET ASSISTANCE OFFERTS**

À partir de

199 € /mois⁽¹⁾

LLD 48 mois/40 000 km
Sans condition de reprise

0 €

APPORT

PORTES OUVERTES DU 10 AU 13 MARS*

CITROËN PRÉFÈRE TotalEnergies

Modèle présenté : Citroën C3 PureTech 83 S&S BVM YOU! avec options peinture nacrée Rouge Elixir et Toit Blanc Opale. 48 loyers mensuels de 220 € (dont la Garantie & Assistance offertes pour 48 mois 40 000 km au 1^{er} des deux termes échu). (1) Exemple pour la Location Longue Durée sur 48 mois et 40 000 km d'une Citroën C3 PureTech 83 S&S BVM YOU! neuve, hors option, 48 loyers mensuels de 199 €, incluant l'assistance et l'extension de garantie offertes pour 48 mois et 40 000 km (au 1^{er} des deux termes échu). Montants exprimés TTC et hors prestations facultatives. Offre non cumulable, valable jusqu'au 31/03/23, réservée aux particuliers pour un usage privé, dans le réseau Citroën participant, et sous réserve d'acceptation par CREDIPAR/PSA Finance France, locataire gérant de CLV, SA au capital de 138 517 008 €, RCS Versailles n° 317 425 981, ORIAS 07004921 (www.orias.fr), 2-10 boulevard de l'Europe 78300 Poissy. *Selon autorisation préfectorale et réseau participant.



**CONSUMMATIONS MIXTES DE NOUVEAU CITROËN C3 :
WLTP DE 4,5 À 6 L/100 KM.**

Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo. #SeDéplacerMoinsPolluer

8 MARS 2023



Plaidoiries pour les Droits et libertés des Femmes

PAR LES GENS DE JUSTICE

Avocats - Greffiers - Huissiers - Magistrats - Notaires - Policiers
DE SAINT-MALO - DINAN

Pour les victimes VIF (Violence Intra Familiale) accueillies par la Gendarmerie de Dinan

PARTICIPATION MINIMUM
5€*

20h30 | Théâtre des Jacobins - Dinan

Contact :
02 96 87 17 00
secretariat.clspd@dinan.fr

